

sur les ressources énergétiques des pays du tiers-monde. Aujourd'hui, 95 % de l'électricité nucléaire est produite dans les pays de l'OCDE ou de l'ancien COMECON. Pourtant, les banques de développement menées par la Banque mondiale ont consacré, dans les années 80, 15 % des 20 milliards de dollars à destination de pays en voie de développement, à des projets énergétiques. Durant la même période, ces mêmes projets arrivaient à hauteur de 25 % dans le service de la dette du Sud vers le Nord. Trop cher, trop exigeant en capital, trop sensible politiquement, le nucléaire ne s'est pas développé dans le tiers-monde et même l'industrie nucléaire s'y est partiellement résignée, focalisant ses efforts sur le Sud-Est asiatique.

Pour une prolifération "solaire"

Pourtant le défi énergétique est bien réel pour la communauté internationale. Les projections font apparaître un doublement probable de la consommation énergétique mondiale d'ici 2020. En réalité une bonne partie de cette croissance aurait lieu dans les pays en voie de développement qui verraient leur consommation tripler dans le quart de siècle à venir. Peut-on alors se passer de l'énergie nucléaire ? Compter sur le développement des combustibles fossiles paraît également suicidaire. Les ressources en gaz et pétrole facilement accessibles sont limitées à l'horizon d'un siècle et le charbon, plus abondant, contribue plus que tous les autres à l'augmentation de l'effet de serre prédit par de nombreux scientifiques.

La voie de sortie de ce dilemme menaçant a été clairement désignée dans le document *Agenda 21* publié à l'issue de la conférence de Rio de Janeiro en 1992 : la mise en place d'une politique d'efficacité énergétique dans le monde entier et le développement rapide des technologies de production des énergies renouvelables sont un des piliers d'un développement soutenable. Ces technologies apporteraient leur part dans la résolution des problèmes de dette, de pauvreté, de croissance démographique et de dégradation de l'environnement. Le développement des énergies renouvelables permettrait en outre de réduire les sources de tension internationale liées à l'accès aux richesses naturelles et d'utiliser au mieux le savoir-faire et les ressources des pays du tiers-monde.

Pourquoi des options qui apparaissent indéniablement positives pour l'environnement et économiquement viables restent-elles finalement dans les limbes et ne bénéficient-elles que d'un financement international très réduit ? En fait il y a conjonction des intérêts des pays de l'OCDE et de l'OPEP pour maintenir le statu quo. Les puissances nucléaires sont, de plus, confrontées à un rétrécissement des perspectives de marché électro-

claire suite au gel de nombreux programmes occidentaux et elles craignent une déstabilisation de leur appareil de production si des marchés à l'exportation ne s'ouvrent pas. Quant aux pays de l'OPEP, ils sont aussi dépendants des dollars faciles du pétrole que les pays producteurs de narcotiques.

Dans le domaine stratégique, comme dans le domaine énergétique, le nucléaire pose directement les problèmes en termes mondiaux et s'appuie sur la responsabilité des États : il agit comme un formidable catalyseur d'un État international, pour le meilleur et pour le pire. La conférence de renégociation du TNP sera sans nul doute un forum privilégié pour rediscuter les termes du nouveau "deal énergétique", même si tous les aspects ne peuvent être traités dans ce cadre. Comme dans le cas de l'interdiction totale des essais atomiques ou de l'interdiction de la production de matières fissiles, le compromis énergétique renvoie à d'autres conventions, à d'autres négociations internationales, à d'autres compromis qui doivent s'articuler dans le temps si l'on veut espérer le succès d'un de ces aspects. Une première étape vers un futur sans nucléaire pourrait passer par une limitation de l'AIEA aux seules activités de contrôle et par la mise en place d'une "Agence des Nations unies pour un développement énergétique soutenable" qui permettrait de mobiliser les ressources nécessaires à cette transition cruciale pour la paix mondiale. ▲

- 1) Au terme de l'accord d'octobre 1994, les États-Unis s'engagent à mettre en place un programme international correspondant à une capacité en réacteurs à eau légère de 2000 à 3000 MWé d'ici 2003.
- 2) *Lettre de l'UNIDIR*, juin-septembre 1994.
- 3) Hans Blix, *Nuclear Energy in the Post Cold War World*, Obninsk, Russie, 27 juin 1994.
- 4) *Energy: a New Deal for the World*, Greenpeace, octobre 1994.
Auteur principal : John Willis.

EXTRAIT

Quel devrait être le résultat de la Conférence de prorogation ?

En conclusion de ce dossier, nous publions ce texte du représentant du Mexique auprès des Nations unies à Genève qui donne le point de vue et les attentes d'un pays non-nucléaire vis-à-vis du TNP.

Miguel Marin-Bosch

La conférence du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui va avoir lieu en 1995 a un double objet : procéder pour la cinquième fois à l'examen périodique qui a lieu tous les cinq ans du fonctionnement du traité, d'une part, et, de l'autre, décider s'il faut le proroger. Au milieu des années 60, quand le traité était en cours de négociation, personne ne pouvait prévoir comment la situation internationale allait évoluer, il était encore plus difficile d'imaginer les bouleversements auxquels le monde a assisté dernièrement. Mais les négociateurs ne nourrissent aucun doute sur la nécessité d'examiner périodiquement le fonctionnement du traité et, compte tenu de ces examens, de décider s'il y avait ou non lieu de proroger le traité indéfiniment. D'où les dispositions de ses articles VIII, par. 3, et X, par. 2.

Beaucoup de pays ont déjà fait savoir que le traité, à leur avis, devrait être prorogé pour une durée indéfinie, mais d'autres ne se sont pas encore prononcés de façon définitive. Il paraît d'ailleurs prématuré de prendre parti pour la prorogation longtemps avant la conférence de 1995 et avant d'avoir examiné en profondeur le fonctionnement du traité. Cette conférence et ses préparatifs, qui ne sont pas achevés, offrent à la communauté internationale une excellente occasion d'examiner dans le détail comment le traité fonctionne et d'établir une stratégie garantissant non seulement le maintien en vigueur du TNP, mais aussi le respect intégral de ses dispositions.

En ce qui concerne la prolifération verticale autant qu'horizontale des armes nucléaires, la situation est aujourd'hui très différente de ce qu'elle était dans les

années 60. Premièrement, des milliers et des milliers d'armes nucléaires sont venues s'ajouter à celles qui existaient il y a 25 ans. Deuxièmement, il existe aujourd'hui beaucoup plus de matières fissiles utilisables à des fins militaires (plutonium et uranium fortement enrichi). Troisièmement, il a été réalisé d'énormes progrès sur le plan de la technologie nucléaire en général. Et quatrièmement, maîtriser physiquement les matières nucléaires est devenu beaucoup plus difficile, et semble parfois même se situer au-delà des moyens dont dispose à lui seul l'État-nation.

Tout cela a modifié quelque peu certains des éléments de base du traité. Par exemple, on ne peut plus aujourd'hui diviser vraiment le monde en deux, avec cinq États dotés de l'arme nucléaire d'un côté et, de l'autre, tout le reste des pays. Chez ceux-ci, il y en a certains qui possèdent peut-être déjà un petit nombre de dispositifs nucléaires. Puis il y a l'Afrique du Sud, le premier pays à avoir quitté le camp de ceux qui n'ont pas l'arme nucléaire. Dans une troisième catégorie, il faut ranger les pays qui sont de facto dotés de l'arme nucléaire, c'est-à-dire les États qui sont les « héritiers » des armes nucléaires que détenait l'ancienne Union soviétique (Biélorus, Kazakhstan et Ukraine). Et enfin, certains États non dotés de l'arme nucléaire sont arrivés « au seuil » du club des pays qui en sont dotés, soit parce qu'ils possèdent d'ores et déjà les éléments et la technologie indispensables, soit parce qu'ils peuvent y accéder facilement. Ce sont là autant de problèmes auxquels il va falloir s'atteler.

Une autre série de problèmes découle du fait que certaines des dispositions du traité sont aujourd'hui perçues comme périmées ou en tout cas beaucoup moins perti-

nelles. Par exemple, les explosions nucléaires réalisées à des fins pacifiques étaient autrefois considérées comme étant la solution privilégiée à appliquer à beaucoup de projets, de génie civil notamment ; aujourd'hui, parce qu'on se préoccupe des effets desdites explosions et qu'il est impossible de faire la distinction entre un dispositif nucléaire utilisé à des fins pacifiques et un dispositif militaire, l'écologie et la non-prolifération sont devenues primordiales.

Mais la question fondamentale que les États parties au traité devront se poser en 1995 est de savoir s'ils ont ou non respecté le compromis auquel ils ont souscrit en 1970 : les États non dotés de l'arme nucléaire ont renoncé à l'option atomique, tandis que, de leur côté, les États qui en sont dotés se sont engagés sur la voie du désarmement nucléaire et de l'élimination des armements nucléaires.

Certains pays parties au traité décrivent des scénarios apocalyptiques si le traité n'est pas prorogé de façon indéfinie et sans conditions. D'autres craignent qu'une prorogation de ce type conduise à différer indéfiniment aussi l'application intégrale de l'article VI et confère ainsi un caractère permanent au statut nucléaire actuellement temporaire de certains États. En fait, nous sommes d'ores et déjà confrontés à une situation très délicate en ce qui concerne la prolifération nucléaire.

Il faut que les pays parties au traité, qu'ils soient ou non dotés de l'arme nucléaire, soient tous convaincus que la décision qu'ils prendront au sujet de la prorogation du traité non seulement renforce leur propre sécurité, mais encore améliore le régime de la non-prolifération en général. Et ce ne sera pas là tâche facile. Pour la rendre un peu plus aisée, les pays dotés de l'arme nucléaire devraient mettre sur la table de négociation les éléments d'un programme de désarmement nucléaire, c'est-à-dire :

- a) réaffirmer que l'objectif est celui de l'élimination totale des armes nucléaires ;
- b) dire que la Fédération de Russie et les États-Unis projettent des mesures bilatérales destinées à porter la réduction de leur arsenal nucléaire au-delà des niveaux prévus dans les traités START I et II ; et
- c) faire savoir quelles mesures la Chine, la France et le Royaume-Uni seraient alors disposés à adopter compte tenu des réductions sus-mentionnées, c'est-à-dire faire savoir jusqu'à quel niveau de réduction ces pays accepteraient, eux aussi, de participer à un désarmement nucléaire multilatéral.

D'où la nécessité d'une plus grande transparence dans le domaine nucléaire. En ce qui concerne l'article VI du traité, les discussions devront être approfondies et s'appuyer sur des faits concrets et non des vœux pieux. Est-ce que les pays continuent de perfectionner leur arsenal nucléaire ? Autrement dit, est-ce que la course aux armements nucléaires a finalement pris fin sur le plan qualitatif ? Et, si tel n'est pas le cas, quels sont les pays dotés de l'arme nucléaire qui cherchent toujours à amé-

liorer davantage leur stock et pour quelles raisons ? A la différence de ce qui se passe pour ces pays dotés de l'arme nucléaire, les activités nucléaires des pays parties au traité qui ne sont pas dotés de l'arme nucléaire sont assujetties à un contrôle international périodique. Il faudrait que, tous les cinq ans, l'examen du traité serve notamment à évaluer les activités de pays dotés de l'arme nucléaire. Et l'exercice sera d'autant plus utile que nous allons arriver au moment où il faudra décider de la prorogation du traité.

Il serait en outre utile aussi que tous les pays parties au traité conviennent assez longtemps avant la conférence de 1995 d'une série de mesures visant à renforcer le régime actuellement appliqué à la non-prolifération des armes nucléaires. Cela garantira le succès de la conférence de 1995 et cela peut être réalisé par la conclusion d'une série d'accords multilatéraux, portant notamment sur l'interdiction complète des essais nucléaires, sur l'interdiction de produire des matières fissiles et sur des garanties de sécurité ayant force obligatoire en faveur des pays non dotés de l'arme nucléaire, qui seront protégés contre l'emploi et la menace de l'emploi de telles armes.

Certains diront évidemment que c'est là un programme de désarmement nucléaire fort ambitieux. Mais il est manifeste aussi que le climat international actuel est propice à un tel programme et que les dispositions du traité de non-prolifération font appel à un tel désarmement.

Pendant des décennies, la course aux armements a été considérée à la fois comme la cause et comme l'effet de la confrontation entre l'Est et l'Ouest. Par opposition au contrôle des armements, le désarmement nucléaire n'a jamais été envisagé sérieusement. Le traité, qui est lui-même le produit du souci qu'avaient en commun les superpuissances de faire obstacle à la prolifération horizontale, parle de la nécessité de « *promouvoir la détente internationale et le renforcement de la confiance entre États afin de faciliter la cessation de la fabrication d'armes nucléaires, la liquidation de tous les stocks existants desdites armes, et l'élimination des armes nucléaires et de leurs vecteurs des arsenaux nationaux* ». La détente entre l'Est et l'Ouest est incontestablement devenue réalité et la confiance entre États s'est renforcée, mais les pays ne sont pas tous disposés (ou ne sont pas tous prêts) à s'engager dans la voie de l'élimination totale des armes nucléaires. Il faut jusqu'à un certain point l'attribuer à l'inertie propre à un mode de pensée qui date de la guerre froide et à un attachement à certaines attitudes dans le domaine nucléaire, qui, bien qu'elles n'aient jamais été largement acceptées, sont en tout cas aujourd'hui périmées. ▲

Ce texte est issu du dossier que la *Lettre de l'UNIDIR*, n° 26/27 de juin/septembre 1994, a consacré à la conférence de prorogation du TNP de 1995. L'UNIDIR est l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement, *Palais des Nations, CH-1211 Genève, Suisse*

Les chiffres de la défense pour 1995

Bruno Barrillot

Comme chaque année, le CDRPC présente sa propre analyse des dépenses de défense votées par le Parlement au cours de la session budgétaire d'automne.

Le budget du ministère de la Défense

Au cours des arbitrages entre les services ministériels du Budget et de la Défense qui ont lieu traditionnellement au cours de l'été, François Léotard avait réclamé pour son ministère des dépenses d'équipement conformes à la loi de programmation, soit 102,4 milliards de francs, en fait il n'obtiendra que 94,930 milliards de francs. Mais les discussions au moment de l'arbitrage évoquées dans un hebdomadaire étranger¹ laissent

entendre que le ministre de la Défense aurait obtenu l'autorisation de puiser dans ses réserves pour parvenir au montant voulu en affectant aux équipements le produit de vente de propriétés de l'armée suite aux restructurations (350 millions de francs) et les crédits gelés en 1994 (2,5 milliards de francs). On apprend donc ainsi que le ministère de la Défense aurait des fonds de réserves, jamais révélés publiquement, qui se monteraient à 15 milliards de francs !

Au moment de la discussion parlementaire, le budget d'équipement voté pour 1995, s'élève donc "officiellement" à 94,930 milliards de francs auxquels il faut ajouter (mais ce n'est

Tableau 1

Budget du ministère de la Défense voté au Parlement

Année	Budget fonctionnement	Budget équipement	Budget officiel	% du budget de l'Etat	Budget hors pensions
1992	137 464	103 148	240 612	18,17 %	195 482
1993	142 701	93 940	236 641	16,70 %	188 916
1994	147 643	103 000	250 643	17,50 %	201 912
1995	148 515	94 930	243 445	16,40 %	194 300

Source : documents budgétaires du Parlement ; données en millions de francs courants

Tableau 2

Les dépenses de défense selon le CDRPC

Année	Budget officiel	Anciens combattants	SGDN	Défense civile	Coopé. militaire	DON TOM	Collectif budgétaires	Total	% du budget de l'Etat
1992	240 612	26 939	270	7 402	915	367	2 500	279 006	20,97 %
1993	236 641*	27 459	225	7 488	880	389	4 400	277 484	19,60 %
1994	244 142*	26 876	208	7 625	872	385	4 111	284 219	19,90 %
1995	250 945	26 938	227	7 884	783	382	4 000*	291 159	19,60 %

Source : documents budgétaires du Parlement ; données en millions de francs courants - * estimations -• rectifié — © CDRPC

pas signalé dans les indications chiffrées soumises au vote des députés et sénateurs) 1 milliard de francs de fonds de concours provenant de ventes de matériels et de terrains militaires et de 6,5 milliards de francs de crédits de reports (il s'agit de crédits annulés en 1994) qui sont autorisés à être consommés en 1995. Ainsi le budget d'équipement réel pour 1995 se monte à 94,930 + 7,5 milliards de francs, soit 102,430 milliards de francs.

Le budget de fonctionnement ne fait pratiquement pas l'objet d'arbitrages. Les documents parlementaires incluent dans ce poste les pensions, mais le ministère de la Défense a l'habitude de donner publiquement les chiffres "hors pensions".

Les dépenses militaires de la France selon le CDRPC

Outre les "arrangements" officiels pour tenter de maintenir le pouvoir d'achat des armées — en fait, le budget d'équipement du ministère de la Défense correspond à autant de commandes aux industriels de l'armement français et son maintien à niveau d'une année sur l'autre satisfait autant ces derniers que les armées —, le CDRPC préfère présenter les dépenses militaires de la France.

Le tableau 2 rectifie les budgets officiels de 1994 et 1995 (crédits annulés en 1994 et crédits supplémentaires pour 1995). Nous considérons qu'il faut adjoindre au budget du ministère de la Défense :

— les dépenses du ministère des Anciens combattants, au titre de l'histoire militaire de la France ;

— les dépenses du Secrétariat général de la Défense nationale (SGDN), organisme dépendant directement des services du Premier ministre et émergeant à ce budget ;

— les dépenses de "défense civile" prélevées sur chaque ministère civil, autrefois pour préparer l'économie de guerre, mais qui devraient être examinées de plus près aujourd'hui, notamment en cette période où l'on parle

d'économies budgétaires ;

— les dépenses au titre de la coopération militaire, réglées par le ministère de la Coopération, qui comprennent la prise en charge des "assistants militaires" français délégués auprès des armées africaines principalement, le financement des stages de formation des militaires africains dans les écoles militaires françaises et la fourniture gratuite de matériels militaires divers (y compris les munitions) aux armées africaines ;

— les dépenses du ministère des DOM-TOM servant principalement à régler les factures du "Service militaire adapté" où sont affectés une grande partie des jeunes conscrits des départements d'outre-mer ;

— les dépenses résultant des interventions militaires extérieures de la France votées chaque fin d'année dans le "collectif budgétaire". Le coût des opérations extérieures pour 1994 devrait atteindre 6 038 millions de francs (4 321 MF en fonctionnement, salaires, essences... et 1 717 millions de francs en équipement) répartis ainsi : ex-Yougoslavie, 3 098 millions de francs ; Rwanda, 1 177 millions de francs ; Tchad et Centrafrique, 819 millions de francs. L'ONU devrait rembourser à la France 1 927 millions de francs qui seront versés à l'État français et non directement au ministère de la Défense. Le collectif budgétaire, pour les opérations extérieures, voté en décembre 1994, s'élève à 4 100 millions de francs².

L'évolution des effectifs de la défense

Globalement, les effectifs de la défense diminuent régulièrement, mais comme nous l'avons déjà constaté les années précédentes, ce sont en fait les effectifs du contingent et les personnels civils (employés civils du ministère ou des administra-

Tableau 3

Les personnels de la défense

Année	Active	Contingent	Civils	Total
1993	297 275	208 647	107 887	613 809
1994	297 964	207 582	104 356	609 902
1995	298 958	204 855	102 164	605 977

Source : documents budgétaires du Parlement

tions militaires et personnels des arsenaux d'État, principalement de la Direction des constructions navales) qui font les frais des réductions. Le nombre des militaires d'active augmente régulièrement, signe de la professionnalisation des armées. Les chiffres indiqués au tableau 3 correspondent à des effectifs budgétaires, c'est-à-dire le maximum prévu par le budget pour chaque catégorie de personnels.

Concernant les appelés du contingent, les données présentées dans les rapports parlementaires sont estimatives tant que l'année n'est pas terminée. Ces chiffres ne correspondent pas non plus au nombre de jeunes gens effectuant leur service national dans l'année puisque ce service est d'une durée de 10 mois depuis 1992. Les rapports pour le budget 1995 ne présentent que les prévisions 1994 qui sur un total d'appelés prévu à 261 800, recense 232 000 jeunes en service militaire, 16 886 autres effectuant des formes civiles de service national (coopération, aide technique, police et autres) et 7 500 objecteurs de conscience. ▲

1) *Jane's Defense Weekly* du 6 août 1994, p. 9.

2) *Le Monde* du 11 octobre 1994.



Deux frégates pour l'Arabie Saoudite : Un contrat mirifique !

Belkacem Elomari

L'Arabie Saoudite vient de commander pour 19 milliards d'armements à la France. Ce contrat prévoit la fourniture par la Direction des constructions navales (DCN) de Lorient de deux frégates antiaériennes 3000S. Par la même occasion, ce garnissage des carnets de commandes des arsenaux permettra à la France d'éviter momentanément à d'inéluctables restructurations.

Côté politique, cet accord scelle un retour en force de la France sur la scène du Moyen-Orient. On y a mis les formes. Ce contrat, paraphé en secret au Maroc par le prince Sultan Bin Abdulaziz, second héritier du royaume et ministre de la Défense et par François Léotard, a été confirmé par la suite lors d'une conversation téléphonique entre le roi Fahd et Édouard Balladur. Cette signature intervenant à quelques mois de l'élection présidentielle montre que Ryad n'est pas étranger aux péripéties électorales françaises. Selon les termes du communiqué officiel, « il a été décidé de donner un nouvel élan à la coopération fructueuse existant entre les deux pays, gage de l'amitié franco-saoudienne » et bien qu'il s'agisse de ventes d'armes, les signataires n'hésitent pas à situer ce contrat dans une perspective de paix. Tel est du moins le point de vue de François Léotard soulignant dans ce même communiqué « l'entière disponibilité de la France à apporter son soutien à l'Arabie

Saoudite qui joue un rôle majeur et reconnu dans la région en faveur de la paix, de la sécurité et du développement ». En réponse, le prince Sultan « s'est félicité des efforts déployés par la France en faveur de la paix et a apprécié les mesures concrètes qu'elle a mises en œuvre à l'occasion de la crise récente » (entendons sa participation à la coalition dans la guerre du Golfe)¹.

Côté commercial, Jacques Douffiagues, président de la Sofresa (Société française d'exportation de systèmes d'armement), a agi comme mandataire officiel de l'État français. Le montant de la garantie Coface pour cette transaction est estimé à 60 %. La société française Thomson-CSF fournira le système de commandement d'armes (Crotale Naval), les radars de navigation, les systèmes de brouillage et de contre-mesures. Aérospatiale équipera les frégates avec des missiles Exocet MM40. GIAT Industries fournira des canons de 20 et de 100 mm. CSEE, Dassault Électronique et Lacroix interviendront également pour les fournitures de munitions tandis que NAVFCO, filiale de DCN-International, interviendra pour la formation des équipages saoudiens. Cet accord se traduira par un plan de charge évalué à 45 millions d'heures de travail pour les entreprises françaises. Notons également que le prince héritier a remis publiquement en cause une commande de 30 milliards de francs aux entreprises américaines Boeing et Mac Donnell Douglas, ce qui laisse de fortes chances pour Eurocopter qui

espère placer son hélicoptère *Dauphin* pour équiper les plateformes des frégates.

Nous assistons, en fait, à un effritement du monopole anglo-saxon dans les pays du Golfe qui représente 125 milliards de francs par an et les prémisses d'une future alliance avec la DCN et les arsenaux français.

Côté montage financier, ce contrat a causé quelque inquiétude à Thomson-CSF, maître d'œuvre de l'ensemble et qui réalisera lui-même 30 % de l'ensemble du programme. En effet, pour cette commande de deux frégates par Ryad, attendue depuis cinq ans, Thomson avait passé un contrat de garantie sur les taux d'intérêt auprès de Thomson Crédit International, filiale d'Altus. En juin 1994, la garantie a expiré et TCI, désormais dans le giron du Crédit lyonnais, ne l'a pas renouvelée. Personne n'y a plus pensé jusqu'à la signature du mirifique contrat. D'où l'affolement du directeur financier de Thomson, Alain Hagelauer, angoissé de se trouver soudain à découvert pour le risque de taux. En désespoir de cause, il s'est retourné vers Jean-François Hénin, ancien patron d'Altus et désormais à la tête du holding Électricité et Eaux de Madagascar, pour lui demander de lui trouver une solution.

1) *SIRPA Actualité*, n° 44, 28 novembre - 4 décembre 1994, p. 14.

NOUVEAU

Observatoire des transferts d'armements

La presse s'est récemment fait l'écho d'une étude sur les transferts d'armes de la France depuis la fin de la guerre du Golfe (Le Monde, 28 décembre 1994 ; Info Matin, 29 décembre 1994) réalisée par

l'Observatoire des transferts d'armements pour le compte de la Commission française Justice et Paix.

Le projet d'Observatoire a mis longtemps à mûrir. Prévu à l'origine comme un organisme proche des milieux parlementaires, le projet a été mis en place par le CDRPC. L'Observatoire des transferts d'armements se donne pour objectif la transparence là où la raison d'Etat et les intérêts commerciaux se conjuguent pour camoufler la réalité des ventes d'armes.

En France, où ce domaine est exclu du contrôle parlementaire, l'Observatoire des transferts d'armements permettra aux élus et à la société civile de porter un regard plus critique et responsable sur le commerce des armes. Il a l'ambition de créer un réseau actif pour la reconversion des industries d'armement.

L'Observatoire des transferts d'armements est indépendant de toutes organisations politiques ou confessionnelles. Par son attention plus particulière aux problèmes français, il se présente comme une contribution à la transparence inaugurée par le Registre international des transferts d'armes conventionnelles sous l'autorité des Nations unies. Il travaille en lien avec des instituts similaires à l'étranger, notamment en Europe (European Network against Arms Trade) et aux États-Unis.

Le CDRPC met à la disposition de l'Observatoire des transferts d'arme-

ments ses banques de données et sa documentation sur l'industrie et les ventes d'armes, sur les dépenses militaires et le complexe nucléaire français.

L'Observatoire des transferts d'armements mettra ses informations et données à la disposition des milieux politiques, syndicaux et associatifs, des médias et des chercheurs par le

biais d'un serveur télématique (minitel 3615 OBSARM, début mars 95).

Une lettre publiera régulièrement les informations collectées sur l'industrie et les transferts d'armes de la France en regard du commerce mondial. Chaque année, l'Observatoire publiera également son Rapport annuel. ▲

Des artificiers et des mines

La dernière campagne d'Agir Ici vient de porter l'attention du public sur certains fabricants de feux d'artifices également producteurs d'armes et de systèmes assimilables aux mines anti-personnels. En effet, une convention de l'ONU de 1980 et appliquée par la France depuis novembre 1988 définit les mines antipersonnel comme « un engin quelconque placé sur le sol, ou sur une autre surface, ou à proximité » et produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination.

Agir Ici présentait dans son document de campagne certaines productions des sociétés Lacroix et Ruggieri assimilables aux mines antipersonnel selon la définition de l'ONU. Agir Ici demandait donc aux municipalités qui ont l'habitude de se fournir en fontaines lumineuses et autres artifices d'interroger particulièrement les deux sociétés sur leurs fabrications militaires et tout particulièrement sur leurs productions ressemblant fort aux mines antipersonnel.

La société Ruggieri s'est pour l'instant contentée de protester auprès d'Agir Ici et de menacer l'association de poursuites judiciaires. Quant à la société Lacroix, elle a fait assigner en référé Agir Ici devant le tribunal de Paris le 19 décembre 1994, demandant même, entre autres exigences, 300 000 F de provision sur dommages et intérêts.

Au cours du procès, l'avocat d'Agir Ici a défendu son client en déclarant que « la société Étienne Lacroix, fabricant d'armes ne s'était guère vanté de cette activité quand elle commercialisait des feux d'artifice, dont le caractère festif et convivial apparaît à juste raison pour ceux qui les achètent, étranger, pour le moins, à son autre activité. Il est donc tout à fait normal et légitime qu'elle soit interrogée par ses clients, comme le font les municipalités ». Le tribunal a suivi l'invitation du substitut du procureur qui avait demandé au tribunal de débouter la société Lacroix, estimant que le juge des référés ne pouvait pas statuer sur une question technique.

Sans constituer une première¹, les débats juridiques autour d'une campagne d'opposition à la fabrication de systèmes d'armes permettent de situer au niveau du droit une action de sensibilisation de l'opinion. De fait, la récente campagne d'Agir Ici contre la fabrication des mines antipersonnel vient de faire franchir un pas important aux actions "traditionnelles" — fort utiles — mais qui n'ont trop souvent qu'un caractère protestataire.

Bruno Barrillot

1) En 1991, l'Association Droit contre raison d'État, avait poursuivi de sa propre initiative plusieurs entreprises d'armement françaises pour leur implication dans les fournitures d'armes à l'Irak.



BONNES FEUILLES

Rwanda

En attendant l'an 2000

Haines ancestrales, conflits moyenâgeux, crimes, châtements et fléaux (choléra, typhus) d'une ampleur biblique, exodes comparables à ceux de l'Ancien Testament : tout ce qui fut dit ou écrit, à propos du Rwanda, évoque le passé. Comme si la guerre, les massacres, les déplacements de population étaient des drames surgis du fond des âges et projetés de manière anachronique dans un monde hautement technologique. Il est vrai que l'on était loin des écrans radars, des bombes intelligentes et des meurtres chirurgicaux : au Rwanda, on s'est mesuré à mains nues, à l'arme blanche, corps contre corps. On a regardé en face son voisin, son frère, avant de l'éventrer.

Cependant les malédictions qui ont dévasté ce pays ne sont pas purement archaïques : par bien des aspects, elles préfigurent ces conflits de l'après-guerre froide qui sont en passe de se multiplier, et pas seulement en Afrique.

A la différence de la Somalie, du Liberia et même de l'ex-Yougoslavie, l'État n'a pas imposé au Rwanda : au contraire, jusqu'au bout, pratiquement jusqu'au « suicide national » qu'a représenté la fuite vers la frontière zaïroise, l'État est demeuré cohérent, structuré. Au lieu d'accepter le changement, le partage ou l'alternance, la classe au pouvoir qui s'était identifiée à l'appareil d'État a tenté d'entraîner toute sa société dans sa chute après avoir liquidé l'opposition et le groupe social qui, dans ce monde fermé, symbolisait l'autre.

Entraînés par leurs aînés, ce sont les jeunes du Rwanda qui ont commis le génocide : trop nombreux dans ce pays trop petit aux frontières bouclées, sans éducation, sans avenir, ils se sont rués dans la violence. Ces jeunes amers, désœuvrés, sans perspectives, sont des millions dans l'Afrique d'aujourd'hui. Ils ont perdu les repères de l'ordre ancien, et l'avenir n'est porteur à leurs yeux d'aucun espoir. Quoi qu'en pense l'Église catholique, cette grande « saignée » est aussi une réponse au bouleversement démographique provoqué par le fait que l'espérance de vie a augmenté sans que soient régulées les naissances.

La « modernité » de ce conflit est surtout due à la juxtaposition de techniques « barbares » et de méthodes très contemporaines de manipulation des foules. Voici quelques années, lorsque des transistors d'origine asiatique avaient inondé le marché, nul ne s'en était inquiété. Lorsque les paysans se mirent à écouter la radio avec autant de foi et de respect que les prêches du dimanche, nul ne s'interrogea sur cet « éveil » des masses paysannes, sur la finalité de cette mobilisation populaire. Il fallut que la *Radio des Mille Collines* lance des diatribes anti-belges pour qu'on se rende compte que les petits transistors jouaient un rôle politique essentiel, sapant les espoirs de réconciliation et creusant entre les communautés des fossés de méfiance et de haine.

Ce peuple a été pris en otage par les politiciens qui l'ont manipulé jusqu'au bout avec une science consommée de la rumeur. Au Rwanda,

comme au Burundi voisin, la désinformation, fondée sur la très ancienne tradition du mensonge, a été poussée à un point rarement égalé : on est allé jusqu'à imputer à l'ennemi ses propres crimes, décrits avec force détails, jusqu'à revêtir l'uniforme de l'adversaire pour lui faire porter le blâme, jusqu'à se déguiser en Casque bleu...

C'est avec science encore qu'au fil des années les Rwandais ont appris à déjouer la curiosité des enquêteurs qui s'informaient sur les violations des droits de l'homme, à faire disparaître des suspects que l'on aurait demandé à interroger, à maquiller des assassinats en accidents de la route.

Cette guerre est moderne aussi parce qu'elle a été l'œuvre des intellectuels, des « évolués », comme on disait à l'époque coloniale. Bien plus que les Hutus ou les Tutsis, c'est ce groupe social-là, sorte de « nouvelle ethnie » issue de la modernité, qui est responsable du désastre. Ce sont les intellectuels qui, dans la foulée des Belges, ont réécrit en termes d'affrontements ethniques l'histoire de leur pays, qui ont délibérément mis l'accent sur les rapports de domination qui caractérisaient les sociétés féodales, sans tenir compte des droits et des devoirs mutuels qui les régissaient également, bref, qui ont conceptualisé puis imposé leur vision du passé.

Ces intellectuels, par le jeu des quotas ethniques et de la sélection en fonction des régions, ont fini par s'identifier à un groupe relativement restreint qui s'est approprié la plupart des postes, dans l'appareil d'État mais aussi dans le secteur non gouverne-

mental, et qui n'a pas supporté la perspective d'une ouverture soudaine de la compétition sociale. Ces intellectuels, issus de la société paysanne, demeurés relativement proches de leurs terroirs, y jouissaient d'une audience considérable : eux qui avaient étudié, les paysans les écoutaient, les respectaient. Ce pouvoir qu'ils avaient sur les esprits et les cœurs, bon nombre d'entre eux ne le mirent pas au service de la réconciliation nationale, ils ne le jetèrent même pas dans la balance pour tenter d'arrêter les massacres. « *Nous pourrions arrêter les tueries si nous le demandions aux paysans, déclaraient les membres du gouvernement intérimaire, mais nous ne le faisons pas parce que nous exigeons l'abord le cessez-le-feu, l'arrêt des combats.* »

Cette prise en otage devait trouver son prolongement logique, lors de l'exode, à travers la manipulation de centaines de milliers de civils persuadés par ces mêmes intellectuels de ne pas rentrer chez eux, quitte à mourir de maladie et d'épuisement dans les camps de l'exil. Il est vrai que ces gens, compte tenu du rôle qu'ils avaient joué, redoutaient particulièrement les représailles.

Au-delà de la simplicité des instruments, les méthodes mêmes du génocide ont été extrêmement sophistiquées : c'est scientifiquement que les gens furent conduits à tuer leurs voisins, c'est délibérément qu'ils ont été poussés à profaner les lieux sacrés, le viol de ces interdits rendant quasiment impossible tout retour au passé. Sur ce point, les Rwandais n'ont pas été novateurs : ailleurs en Afrique, on avait déjà assisté à de tels phénomènes. Au Mozambique par exemple, les enfants-soldats enlevés par la Renamo (le Mouvement national de résistance du Mozambique, longtemps soutenu par l'Afrique du Sud) avaient été poussés à tuer dans leur propre village, à commettre dans leur propre milieu, sinon dans leur famille même, une sorte de « crime initiatique » afin qu'ensuite, bannis par les leurs, ils n'aient plus d'autre choix que de se battre au sein du mouvement. Au sein de l'Inkhata en Afrique du Sud ou de l'Unita en Angola, on assista également à de telles pratiques de tueries

Rwanda

Histoire d'un génocide

Colette Braeckman

Editions Fayard, Paris, 1994,
341 p., 120 FF.

Pour que justice se fasse, il ne suffit pas de l'assistance, il faut la mémoire de la vérité. *Histoire d'un génocide* contribue à l'établir.

Journaliste belge et spécialiste de l'Afrique centrale, son auteur répond aux questions que nous pose le génocide rwandais. Comment et pourquoi, au su et au vu du monde entier, l'espace d'un printemps, plus d'un million de personnes sont massacrées, deux millions condamnées à fuir leurs pays. Aux informations sur l'enchaînement des événements s'ajoute la recherche des responsables, de tous ceux qui ont masqué et édulcoré l'effroyable réalité : l'Eglise catholique et l'internationale démocrate-chrétienne attachées à la réussite exemplaire des missions dans ce pays africain dont à la cause du « *très catholique* » Habyarimana, les gouvernements belge et français coopérant pour le développement et le conseil militaire, les institutions internationales (dont l'ONU « *en retard d'une guerre* »), les médias intéressés seulement par les morts « *importants* » et délaissant les victimes ordinaires pour la mort d'un pilote automobile et des affaires sans lendemain...

Sans entrer dans le détail, il faut signaler en particulier le chapitre consacré à la préparation du massacre depuis 1989 « *La machine à tuer* » et celui ayant pour thème « *Les manipulations de l'ethnicité* », valable aussi pour le Burundi jumeau et le Zaïre de Mobutu. Des interrogations majeures de cette fin de siècle, le petit, pauvre et ensanglanté Rwanda nous renvoie un miroir tragique.

Michel Robert

sans retour et de profanation de lieux jusque-là respectés.

Cette inversion des valeurs, ce rejet brutal de toute règle furent aussi une réaction violente contre les modèles importés et imposés, contre ce nouvel ordre mondial qui, après avoir fait l'impasse sur la culture traditionnelle, rendait obligatoires, par la force des pressions économiques et politiques, de nouvelles règles du jeu.

Quant à la guerre elle-même, elle fut également menée selon des méthodes « modernes », qu'il s'agisse de l'offensive du Front patriotique ou de la manière dont se replia l'armée gouvernementale.

Colette Braeckman

RWANDA

Histoire d'un génocide

FAYARD

Le Front patriotique ne s'est pas seulement révélé excellent stratège en matière de guérilla, il a aussi démontré ses facultés de séduction, de manipulation de l'opinion étrangère. Alors qu'il est évident que toutes les étapes de son offensive dans le Nord, puis de sa conquête du pays, se sont accompagnées, comme dans toute guerre et malgré la discipline très stricte imposée par le général Kagamé, de brutalités à l'encontre de la population civile, il réussit toujours à les dissimuler ou les minimiser. Ainsi, par exemple, lorsque les enquêteurs représentant quatre organisations de défense des droits de l'homme se rendirent au Rwanda, ils passèrent de longues



journées à s'informer sur les nombreuses exactions commises du côté gouvernemental, mais ne séjournèrent que quelques heures dans les zones contrôlées par le FPR, sans jamais avoir exigé (ou obtenu) de s'entretenir sans témoins avec de simples citoyens. Dans ses rapports avec l'opinion occidentale, avec la presse, le FPR s'est montré infiniment plus habile que les gouvernementaux qui, à chaque critique, rétorquaient par de basses attaques personnelles.

Mais les gouvernementaux, pour leur part, en appliquant la politique de la terre brûlée et surtout en emmenant les civils dans leur retraite, mirent en pratique l'un des grands principes de la guerre moderne, selon lequel il peut être plus important de contrôler les populations que les territoires.

Le contrôle des populations

Dès le début de la guerre de 1990, le contrôle des populations a été l'un des enjeux essentiels du conflit entre le gouvernement et le Front patriotique. Et pas seulement parce que la « base » populaire du FPR se limitait, au début tout au moins, à la minorité tutsi, pas seulement parce que le pouvoir hutu se targuait de se confondre avec la majorité. Pendant plusieurs années, une épreuve de forces ambiguë s'est jouée aux frontières : le Front patriotique, qui menait des opérations de guérilla depuis l'Ouganda, était désireux de s'implanter sur une portion du territoire national afin d'y renforcer sa légitimité. Mal connu à l'intérieur du pays, et surtout diabolisé par la propagande du régime, il tenait surtout à se faire mieux connaître par les populations, à faire apprécier ses capacités de gestion. Du point de vue gouvernemental, il ne fallait à aucun prix lui en donner l'occasion : la stratégie du régime fut donc de soustraire le plus rapidement possible les populations du nord du pays à un éventuel contact avec les « rebelles ». Ce ne fut pas très difficile : les combats, les bombardements, les attaques contre des communautés civiles au sein desquelles s'étaient cachés des hommes en armes poussèrent évidemment les paysans à fuir au plus vite le champ de bataille. Ceux

qui ne voulaient pas prendre la route y furent contraints par la force ou par un irrésistible mouvement collectif conduit par les autorités communales. En outre, selon plusieurs témoins, l'armée poussa les civils devant elle tandis qu'elle pillait à l'arrière leurs maisons, attribuant au FPR la responsabilité des exactions. C'est ainsi que lors de la dernière offensive de 1993, plus d'un million de personnes se retrouvèrent aux portes de Kigali, dans les camps de Nacyonga et de Kacyiru. En quelques jours, des collines entières furent dénudées et se couvrirent de « blindés » (des huttes de branchages recouvertes de shitting, les feuilles de plastique bleu distribuées par les organisations humanitaires).

Désormais, la présence massive de ces « déplacés », leur dénuement, leur désarroi devinrent l'un des arguments du régime : toutes les délégations étrangères étaient priées, en priorité, d'aller se rendre compte de la détresse des victimes de la guerre, tout projet de coopération devait obligatoirement comporter un volet humanitaire. Par la suite, même l'aide internationale promise aux réfugiés du Burundi dut prévoir quelque crédit pour les malheureux agglutinés aux portes de Kigali...

Ces réfugiés étaient le signe éloquent du refus opposé par la population à la « domination » du FPR. C'est pourquoi ceux qui, las de demeurer loin de leurs champs, firent mine de vouloir rebrousser chemin en furent énergiquement dissuadés.

Certains déplacés de guerre dans la région de Cyeru rentrèrent cependant chez eux malgré les intimidations. Ils retrouvèrent leur maison, leur bananeraie, le Front organisa des élections au niveau communal afin de recréer une structure administrative. Mais ces nouveaux élus furent considérés comme des traîtres par les réfugiés restés près de Kigali : c'est pourquoi les collines se vidèrent à nouveau. Le retour de la grande masse des paysans fut également freinée par les dizaines de milliers de mines qui avaient été dispersées dans les régions proches de la frontière.

Lorsqu'un bataillon du Front patriotique fut amené à Kigali, en décembre 1993, par les Casques bleus belges de la Minuar, on eut cependant

la surprise de voir les réfugiés du Nord se précipiter au bord de la route pour voir passer les rebelles qui les avaient chassés de chez eux, et quelques ovations fusèrent de la foule. C'est que les malheureux croyaient que la situation allait se normaliser et espéraient pouvoir bientôt être autorisés à rentrer dans le Nord.

En avril 1994, dès que le Front patriotique reprit son offensive, la technique du sanctuaire humanitaire fut pleinement appliquée : en un jour, 250 000 civils se retrouvèrent en Tanzanie, et les représentants de l'UNHCR (Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés) constatèrent qu'il s'agissait du plus vaste exode jamais enregistré en un laps de temps aussi court. C'est que la fuite avait été organisée : les paysans, comme jadis leurs compatriotes du Nord, avaient été poussés au départ par les autorités communales, celles-là mêmes qui, bien souvent, les avaient obligés à tuer leurs voisins. Les bourgmestres assassins, les milices des Interahamwes se dissimulaient dans les rangs des foules hébétées en route vers la frontière. C'est tout naturellement que les édiles communaux, qui contrôlaient parfaitement les populations, se présentèrent en interlocuteurs responsables devant les agences humanitaires et furent chargés, moyennant rétribution quelquefois, de distribuer les secours, ce qui conforta leur autorité. Non contents de s'organiser sur le plan matériel, les encadreurs orchestrèrent également le discours : étant parfaitement au courant des modalités et des circonstances des massacres (et pour cause...), ils en firent le récit détaillé aux agences humanitaires et aux journalistes de passage, attribuant au FPR les crimes qu'ils avaient commis.

Les équipes de MSF ont été témoins de cet exode soigneusement orchestré vers le camp-vitrine de Benaco : « Une fuite très organisée, les bourgmestres et les conseillers de secteurs emmenant leur population dans leur fuite. Les réfugiés sont arrivés par communes entières, de tout l'est du Rwanda, fuyant l'avancée du FPR, racontant, avec force détails, les massacres du mouvement armé [...]. Mais lorsque les questions se font plus insistantes, ils avouent ne pas avoir

été témoins directs de ces horreurs souvent entendues à la radio ou racontées par un habitant d'une commune voisine que l'on ne retrouve jamais. [...] La population, soigneusement endoctrinée, est mûre pour prêter main-forte aux plus actifs des Hutus qui s'insurgent contre l'arrestation de leurs dirigeants, accusés de massacres au Rwanda, ou qui lynchent cinq personnes sans que l'on sache pourquoi. » MSF conclut en se demandant « ce que deviendra ce fabuleux réservoir d'hommes et de biens, sous la coupe de représentants de l'ex-gouvernement rwandais commanditaires ou exécutants du génocide, et ce que cette pou-drière réserve pour l'avenir. »¹

S'ils étaient 350 000 en Tanzanie, ils seront, quelques semaines plus tard, plus d'un million et demi à Goma, eux aussi sous la coupe des militaires de l'ancienne armée, sous le contrôle social des anciens dirigeants, empêchés, par la propagande ou par la force, de rentrer chez eux. Eux aussi décriront avec force détails les massacres imputés à l'ennemi, seront victimes de toutes les propagandes, de toutes les rumeurs. Celles-ci, le temps passant, ne visaient d'ailleurs plus uniquement le FPR, mais toute la communauté internationale, et les organisations humanitaires devinrent elles-mêmes suspectes : les réfugiés craignaient que l'eau, amenée à grand-peine, fût empoisonnée, que vaccinations et piqûres servent de paravent à des campagnes de stérilisation et ils assurèrent que, de l'autre côté de la frontière, les soldats éthiopiens de l'ONU étaient des Tutsis déguisés...

Cette gigantesque prise d'otages par les tenants de l'ancien régime, se posant en porte-parole d'un peuple dont ils se servent comme d'un bouclier, n'est pas une innovation. Jean-Christophe Rufin avait déjà observé cette manœuvre en d'autres lieux : « Trop de militaires aux mains pleines de sang ont plaidé hypocritement pour leurs propres victimes, trop d'obèses ont quêté pour les affamés dont ils se nourrissent, trop d'hypocrites ont abusé des gens sincères et naïfs. » Rufin poursuit : « Leur aveuglement volontaire conduit ces organismes « neutres » à un engagement involontaire, au gré de ceux qui ont su les

attendrir. Ils paient leur écot à une des parties politiques en présence : leur neutralité ne vient que de l'ignorance où ils sont de savoir laquelle. »²

C'est sans doute l'ignorance qui conduisit certaines agences et bon nombre de journalistes à prendre pour argent comptant les témoignages des réfugiés, et bien rares furent ceux qui purent, comme une équipe de la BBC travaillant pour l'émission Panorama, s'offrir le luxe de se rendre successivement en Tanzanie écouter les récits des bourreaux, puis au Rwanda parmi les survivants, afin de comparer, vidéo-cassettes à l'appui, les témoignages des uns et des autres. La conclusion fut édifiante : des rescapés avaient reconnu leurs bourreaux parmi ceux qui se présentaient comme les porte-parole des victimes !

Tous cependant n'étaient pas dans l'ignorance : un certain nombre d'ONG retrouvèrent, au-delà des frontières zaïroise et tanzanienne, leurs anciens partenaires rwandais et accordèrent automatiquement crédit à leur témoignage...

La technique consistant à dissimuler les assassins dans la masse des civils avait déjà été utilisée dans la région peu de temps auparavant, lorsque 250 000 réfugiés du Burundi avaient traversé la frontière rwandaise. Parmi ces paysans qui, après l'assassinat du président Ndadaye, avaient massacré à la machette leurs voisins tutsis, se cachaient beaucoup d'assassins fuyant la revanche de l'armée. Ils transformèrent en sanctuaires les camps de réfugiés : malgré les dénégations de Kigali, des entraînements militaires y furent organisés, et, plus tard, les réfugiés du Burundi participèrent à la chasse aux Tutsis.

Des victimes acceptables

L'exode vers Goma, fin juillet, allait frapper les esprits : les 50 000 victimes du choléra, de la dysenterie, devaient bouleverser l'opinion beaucoup plus profondément que le million de morts du génocide. Soudain, le drame du Rwanda fut jugé intolérable, et la compassion universelle se mit en mouvement jusqu'à dissimuler les

causes et la trame du malheur, qui demeuraient politiques. C'est que les épidémies qui frappaient des foules épuisées par l'exode, traumatisées par la peur, transformaient soudain tous les Rwandais, indistinctement, en victimes. Il n'y avait plus soudain ni militaires, ni hommes en armes, ni Hutus, ni Tutsis, plus rien que des pauvres gens couchés sur la lave noire des volcans, qui mouraient sans un cri, plus vite qu'on ne pouvait les enterrer, qui étaient devenus, aux portes de leur pays maudit, étrangers à eux-mêmes et à leur destin, et terriblement proches Soudan.

C'est pour secourir ces victimes anonymes, pour enrayer les ravages de ce malheur à l'état pur, qu'à travers le monde toutes les bonnes volontés se mobilisèrent, que craquèrent les centraux téléphoniques des organisations humanitaires, que près d'un milliard de dollars fut promis en quelques jours pour mettre fin à l'insupportable spectacle de l'agonie d'un peuple — enfin montrée en direct. Cependant, sous-jacente, invisible, mais conditionnant la vie et la mort, freinant le retour au pays des innocents afin que leur présence aide à dissimuler les coupables, la politique demeurait omniprésente et elle se jouait de la bonne volonté des humanitaires.

Ainsi par exemple, la Croix-Rouge de Belgique, considérant que la seule solution au problème des milliers d'enfants orphelins ou abandonnés était de les réintégrer dans leur pays, remit-elle en état, à grands frais, l'orphelinat de Kacyiru, aux portes de Kigali.

Un millier d'enfants, réfugiés à Goma, y étaient attendus avec leurs éducateurs. Le Comité international de la Croix-Rouge se chargea d'organiser le rapatriement, et deux avions attendaient à Bukavu. Mais les enfants ne quittèrent jamais le camp : les éducateurs s'y opposèrent violemment, distribuant même des couteaux aux plus grands pour qu'ils puissent résister à un embarquement forcé. La population du camp manifesta son hostilité à ce transfert et le haut-commissariat pour les réfugiés renonça finalement à contraindre les enfants à partir, d'autant plus que ces derniers n'avaient pas été psychologiquement



préparés à rentrer à Kigali. On devait apprendre plus tard qu'un certain nombre d'éducateurs, avant de quitter la capitale, avaient participé aux massacres, tuant même des enfants tutsis dans l'orphelinat dont ils avaient la charge ! On devait réaliser également que la catégorie des enfants de 14 à 16 ans est considérée comme stratégique, car elle est un vivier de futures recrues militaires. (C'est pour la même raison qu'il y a peu d'adolescents dans les orphelinats qui se trouvent sous le contrôle du FPR...)

L'humanitaire, apolitique et agissant le plus souvent sous le coup de l'émotion, ne saisit pas la manœuvre occulte. Celle-ci devait être dénoncée plus tard par un officier qui, se trouvant à Goma dans le camp des troupes gouvernementales, réussit à faire passer un message à sa famille. Dénonçant la garde présidentielle, les militaires, l'Akazu, il devait expliquer : *« C'est ce groupuscule avec sa machine meurtrière qui a exécuté le génocide ethnico-politique qui vient de s'abattre sur notre pays. C'est lui qui, par la terreur et la propagande de la RTLM, vient de déplacer une part importante de la population rwandaise vers l'extérieur du pays pour la détenir en otage, notamment au Zaïre. C'est par la terreur et la fausse propagande que cette portion de la population rwandaise qui, par ailleurs, cherche à regagner le pays, reste prisonnière des auteurs du génocide. L'Akazu [...] tente ainsi d'entretenir une certaine confusion, laquelle pourrait faire résorber sa criminalité, après des négociations avec le gouvernement actuel, par l'intermédiaire des présidents Mitterrand et Mobutu. De même, l'Akazu pense qu'avec l'aide des gouvernements français et zaïrois, une contre-offensive pour déstabiliser le pays serait possible. »*

A la lecture de cette lettre, on peut se demander si l'exode dramatique vers le Zaïre ne fut pas une gigantesque manipulation : aimantée par les forces françaises qui se trouvaient à Goma, assurée de trouver un sanctuaire en territoire zaïrois, l'armée, au lieu de se négocier une paix des braves avec l'ennemi qui l'y invitait, choisit de se replier et entraîna la population dans son exode. Vers Goma où man-

quait l'eau potable, où rôdait le choléra, où le sol de lave dure interdisait toute sépulture...

Turquoise ou l'humanitaire gigogne

Parallèlement à l'exode délibérément provoqué de deux millions de Rwandais vers les pays limitrophes, l'opération Turquoise menée par la France, et plus particulièrement la création, durant deux mois, d'une « zone de sécurité » dans le sud-ouest du pays, représente l'un des sommets de la manipulation humanitaire. Cependant, lorsque, à l'expiration du mandat confié à la France par l'ONU, les militaires de Turquoise se retirèrent du Rwanda, le bilan n'était pas négatif. Paradoxalement, les mêmes organisations humanitaires qui avaient critiqué l'intervention souhaitaient que les Français prolongent leur présence... C'est qu'en définitive la zone dite Turquoise, s'étendant sur un cinquième du territoire rwandais, avait freiné l'exode de la population : les fuyards s'y agglutinaient dans des conditions certes difficiles, mais la fuite vers Bukavu fut moins soudaine que celle qui avait poussé un million de personnes vers Goma, et les forces de la Minuar purent progressivement prendre la relève.

En outre, l'effort français semblait avoir réussi à réveiller la conscience internationale à propos du drame rwandais et à susciter la solidarité tant attendue. Mais l'opération fut surtout un succès de relations publiques : les victimes du choléra occultèrent fort opportunément celles du génocide, l'image de légionnaires transformés en infirmiers, en fossoyeurs, fit oublier que des militaires français avaient entraîné les massacreurs. La France retrouva un peu de son honneur perdu, put démontrer à ses alliés africains qu'elle demeurait le seul pays d'Europe capable d'intervenir en force.

L'intervention française réussit aussi, in extremis, à sauver de 10 000 à 15 000 Tutsis survivants, les rescapés du stade de Cyangugu qui se trouvaient dans le camp de Nyarushishi, ceux de Bisesero. Mais ces résultats incontestablement positifs furent

presque accidentels si l'on considère la finalité première de la mission, qui n'avait d'humanitaire que le nom.

Turquoise en réalité avait plusieurs objectifs, qui s'emboîtaient les uns dans les autres. Le premier était militaire. Lorsque fut décidée l'opération, il importait de se porter au secours de l'armée gouvernementale en passe de s'effondrer, de barrer la route au FPR et de tenter, in extremis, d'imposer les alliés de la France à la table de négociations grâce à la création d'une sorte de Hutuland dans le sud-ouest du pays.

L'avancée rapide du FPR, qui prit les villes de Butare et Kigali le 4 juillet, fit échouer cette stratégie, et l'exode permit tout au plus de constituer en territoire zaïrois ces Hutulands contrôlés par les anciennes autorités. Au Rwanda même, il fallut se contenter d'interdire au FPR de pénétrer dans la « zone humanitaire sûre ». Cette stratégie militaire influença le choix des effectifs : au lieu d'envoyer au Rwanda des spécialistes qui auraient réellement pu aider la population (des médecins, des hommes du Génie, des logisticiens), ce sont des forces spéciales qui furent choisies pour accomplir la mission.

Et quelles forces ! C'est le Commandement des opérations spéciales (COS), créé en 1992, qui organisa l'opération. (Le COS réunit des spécialistes de l'action et du renseignement, sous l'autorité directe du chef d'état-major des armées.) Ces forces, dotées de moyens exceptionnels, et termes de puissance de feu, de systèmes de communication et de renseignement, étaient placées sous le commandement de la fine fleur des corps d'officiers et dépendaient exclusivement de deux structures soumises à l'autorité directe du chef d'état-major des armées, le COS et la Direction du renseignement militaire (DRM). Cette élite de l'armée française était accompagnée d'avions Jaguar et Guerrier, de fusées Milan, de missiles sol-air. Les 2 500 soldats de l'opération Turquoise, un peu gênés, furent accueillis avec des banderoles brandies par les militaires hutus, de solennels discours furent prononcés par les bourgmestres-massacreurs, la population dûment mobilisée dansa de joie...

Les spécialistes du renseignement

demandèrent aux journalistes et au CICR de les diriger vers les camps où se trouvaient les derniers Tutsis qu'il fallait sauver. A Cyangugu, il n'y en avait plus beaucoup : à l'arrivée des Français, l'évêque leur expliqua que sur les 55 000 Tutsis que comptait la ville avant les massacres, plus de la moitié avaient déjà été tués, que 10 000 s'étaient enfuis au Zaïre; et que les derniers, rescapés du stade, avaient été rassemblés dans le camp de Nyarushishi où, chaque nuit, les miliciens venaient prélever leur quota de victimes. Ceux-là au moins doivent la vie à l'intervention française. D'après des informations concordantes, un autre objectif militaire de l'opération était de récupérer des hommes qui étaient restés aux côtés des troupes gouvernementales ainsi que du matériel (des prototypes de blindés de montagne et des hélicoptères).

« Lorsque nous avons découvert les Français et leur matériel sur l'aéroport de Butare, nous avons décidé de laisser partir tout le monde », devaient commenter par la suite des officiers du FPR.

Dans un deuxième temps, l'opinion, et surtout le pouvoir politique, fut troublée par les déclarations fracassantes de certains officiers : le colonel "Thibaut", alias Tauzin, devait imprudemment claironner son intention de « casser du FPR », de « barrer la route aux rebelles ». A Gikongoro, des militaires avaient déjà donné aux colines environnantes les mêmes noms de femmes qu'à Diên Biên Phu : Gabrielle, Isabelle, Dominique... Par ailleurs, la solitude politique de la France était devenue de plus en plus évidente : les organisations humanitaires refusaient de s'engager à travailler dans la zone Turquoise, les nouvelles autorités de Kigali désavouaient l'opération. Malgré d'intenses efforts diplomatiques, les pays de l'Union européenne ne voulurent pas appuyer l'action de la France : les renforts italiens promis par le Premier ministre, Silvio Berlusconi, ne partirent jamais, l'antenne médicale belge annula son départ lorsque le ministre de la Défense « découvrit » que l'opération était politique, l'Organisation de l'unité africaine publia un communiqué désapproba-

teur, de même que le Conseil œcuménique des Églises. Seul le fidèle Sénégal accepta d'envoyer rapidement un contingent aux côtés des Français, qui fut rejoint peu à peu par d'autres Africains francophones, venus du Tchad, du Congo, de Guinée-Bissau, du Niger, de Mauritanie, etc.

Entre-temps, sur le plan politique français, les doutes s'étaient renforcés : depuis le début le ministre de la Défense, François Léotard, et le chef d'état-major des armées, l'amiral Jacques Lanxade, n'étaient pas favorables à l'opération, tandis que le Premier ministre, Édouard Balladur, avait témoigné une prudence extrême, essayant de freiner la détermination du président Mitterrand et de poser des limites à l'opération.

Entamée avec l'allant d'une campagne militaire, l'opération Turquoise fut contrainte par la suite de se recentrer sur la fonction initialement invoquée, l'humanitaire. Des militaires qui, en s'embarquant à Bangui, étaient persuadés qu'ils allaient sauter sur Kigali ou « casser les reins des rebelles » se retrouvèrent englués dans la foule des réfugiés de Gikongoro et Cyangugu, obligés d'ensevelir les morts de Goma, de lutter contre le choléra et la dysenterie...

Cependant, si l'armée française apporta son appui logistique à ceux qui étaient confrontés aux épidémies de Goma, si elle protégea quelques milliers de Tutsis survivants dans la région de Cyangugu, les retombées strictement humanitaires de l'opération demeurent très faibles : les troupes manquaient de médicaments, de nourriture, de matériel et surtout de savoir-faire en matière humanitaire. C'est pourquoi elles durent faire appel à des ONG réticentes et menacées par les pillards. La mission, en effet, ne prévoyait pas de protéger les biens : la ville de Cyangugu fut littéralement désossée par les troupes gouvernementales en retraite, puis par les voleurs venus du Zaïre. Des bâtiments d'écoles privées, des entrepôts où des ONG avaient stocké de l'aide alimentaire, des outils, des semences furent pillés sous les yeux des militaires français qui assuraient ne pas disposer d'effectifs suffisants pour empêcher le saccage. Mais surtout, la sécurité pro-

mise par les Français ne fut réellement assurée qu'aux soldats de l'ancienne armée gouvernementale, aux militaires, aux animateurs de la *Radio des Mille Collines*. Car pour la population, les exactions, les intimidations, les meurtres ne cessèrent pas : le dernier jour de l'opération Turquoise, alors que les légionnaires sautaient dans leurs camions en balançant des ballots de nourriture par-dessus bord, des blessés par balles ou par machette arrivaient encore à l'hôpital Saint-François de Cyangugu tenu par des ONG françaises qui redoutaient d'être à leur tour victimes des pillards dès le départ des derniers soldats. Alors que le reste du Rwanda, passé sous contrôle du Front patriotique, semblait à peu près pacifié, la « zone humanitaire sûre » renferma jusqu'au bout une effrayante concentration de miliciens armés et agressifs, et la section suisse de Médecins sans frontières qualifia la situation de « chaos »...

C'est que la France, qui avait pratiquement rédigé elle-même le texte de la résolution 929 accordant le mandat de l'ONU à l'opération Turquoise, n'avait pas prévu l'arrestation des responsables du génocide ! Au contraire, les militaires furent obligés de collaborer avec des préfets, des bourgmestres dont ils connaissaient parfaitement les responsabilités. « La France n'a pas l'intention de jouer un rôle de police dans cette affaire », devait confirmer le Premier ministre Édouard Balladur...

Non seulement la France laissa en liberté les responsables civils et militaires du crime, mais elle empêcha le FPR de les arrêter. Lorsque l'opération, après la chute de Butare, se déploya soudain sur 165 km de profondeur dans la zone sud-ouest (contrevenant aux instructions initiales du Premier ministre), le FPR ne put effectuer le mouvement tournant qu'il préparait et prendre en tenaille les soldats gouvernementaux. « Nous avions prévu d'encercler les miliciens, les soldats des FAR et les membres du gouvernement intérimaire qui s'étaient réfugiés dans le Sud-Ouest, commenta le colonel Kayumba, chef d'état-major du FPR, mais les Français leur ont ouvert un couloir permettant leur sortie vers le Zaïre, où ils se trouvent



désormais en lieu sûr. Nous avions l'intention de les capturer pour les traduire devant un tribunal international pour crimes de génocide. » L'intervention française a donc sauvé 15 000 Tutsis, mais elle a aussi permis la fuite des responsables du génocide. Sur le plan politique, la capture des criminels, leur jugement rapide auraient pourtant brisé le centre de commandement de la machine à tuer qui, depuis le Zaïre, ait maintenu son emprise sur les populations. En outre, les Français n'ont pas voulu faire taire la *Radio des Mille Collines*, qui, depuis la zone Turquoise, encourageait au massacre et à l'exode : cette mission-là non plus n'entraînait pas dans le mandat donné par l'ONU.

A la veille du retrait des troupes françaises, un responsable du HCR devait déclarer, sous couvert d'anonymat : « L'opération Turquoise, même si elle fut autorisée et louée par le secrétaire général de l'ONU, n'a en fait que réussi à compliquer la situation, à différer les solutions du problème. Car en ce moment, la zone humanitaire est la région la moins sûre du Rwanda. »

En outre, les Français ont légué aux nouvelles autorités plusieurs « bombes à retardement » : une « gendarmerie » de 230 hommes, formée par eux à partir d'éléments des forces armées rwandaises, s'est ainsi rapidement mise à rançonner la population avant d'être désarmée par la Minuar.

Officiellement, les Français ont soutenu la politique de retour au pays des exilés au Zaïre, des déplacés dans la zone Turquoise. Ils ont même protégé des ministres du nouveau gouvernement venus haranguer leurs compatriotes. Néanmoins, plusieurs témoins rencontrés à Kigali assurent que les Français, en privé, ont plutôt tenté de les décourager : « Tu vas te faire couper la tête si tu rentres », promirent-ils à un fonctionnaire. « Tu n'es qu'un sale nègre têtu », crièrent-ils à un militaire qui voulait prendre contact avec le FPR.

Un dernier effet de l'opération française fut de retarder plus encore la mise en place de la Minuar II, qui, elle, avait été acceptée par le FPR : les militaires africains qui devaient y participer comptaient sur les moyens de

transport français alors que ces derniers avaient été réquisitionnés pour Turquoise. Ce n'est qu'à la veille du départ des Français que, équipée par d'autres (les Américains et les Belges notamment), la relève africaine arriva au Rwanda. Le contingent sénégalais, dont le FPR se méfiait au départ, fut finalement intégré dans les troupes africaines de la Minuar.

Est-il besoin de préciser aussi que cette opération entreprise contre l'avis des nouvelles autorités contribua à creuser le fossé de défiance entre Paris et Kigali ? Le Premier ministre Twagiramungu fit amèrement remarquer qu'alors que l'ambassadeur américain remettait ses lettres de créance, le Premier ministre français se rendait à Cyangugu sans même prendre la peine de l'en avertir. Et il releva avec étonnement les propos d'Alain Jupé : « Le Rwanda est un pays à souveraineté limitée. »

Au-delà du succès médiatique, de la satisfaction affichée par le monde politique unanime, cette opération, l'une des plus controversées que la France ait jamais entreprises en Afrique, demeure un échec politique : tandis que la France défendait sa « zone », les Anglo-Saxons profitaient de l'ouverture et s'installaient en force à Kigali.

L'intervention a également instrumentalisé plus encore les Nations unies : son secrétaire général dut approuver une initiative qui affaiblissait les efforts déployés par sa propre organisation. La France, en jouant cavalier seul, en ne convainquant personne de la pureté de ses intentions, a aussi démontré l'inanité de la notion de « communauté internationale » : chaque intervenant a réagi en fonction de ses propres intérêts, de sa propre opinion publique. L'échec est également militaire, car la chute de Kigali aux mains d'un FPR supérieur sur le plan stratégique ne put être empêchée, et il est douteux que l'ancienne armée gouvernementale, malgré les déclarations belliqueuses de ses dirigeants, puisse jamais se réorganiser sérieusement au Zaïre. Si elle se lançait dans des actions de reconquête du territoire rwandais, c'est le Zaïre qui risquerait de s'en trouver déstabilisé par la riposte sans cambodgiens par dizaines de

milliers, et le calcul assez large des besoins permit aux divers mouvements de guérilla de s'y approvisionner, souvent au vu des organisations humanitaires elles-mêmes.

La persistance de la guérilla ainsi approvisionnée permit d'affaiblir le régime pro-vietnamien et, finalement, de le contraindre à négocier et à s'effacer. La même tactique du sanctuaire humanitaire fut menée auprès des réfugiés afghans, depuis le Pakistan voisin.

Dans tous les cas, les pays hôtes (la Thaïlande, le Pakistan), ces pays qui, selon l'expression de Jean-Christophe Rufin, se trouvent sur les « marches de l'empire », se sont trouvés renforcés grâce aux retombées, politiques et économiques, de l'intervention humanitaire à leurs frontières. Tel est sans doute le bénéfice que le régime zaïrois et son nouveau Premier ministre Kengo wa Dondo ont pu tirer de la crise rwandaise.

En même temps qu'elle demandait l'accord du Zaïre pour entreprendre l'opération Turquoise, qui devait pouvoir s'appuyer sur les villes de Goma, Bukavu et Kisangani, la France, qui avait envoyé à Kinshasa l'ancien ministre de la Coopération Michel Aurillac pour préparer l'opération, appuya la nomination de Kengo wa Dondo au poste de Premier ministre, en remplacement d'Étienne Tshisekedi, l'éternel opposant. Mobutu redevint ainsi, par la grâce de la crise rwandaise, un partenaire acceptable : la France et la Belgique, reconnaissant l'autorité du nouveau Premier ministre, devaient même envisager de reprendre leur coopération à bref délai !

La boucle était bouclée : celui qui avait le plus parié sur la manipulation ethnique, dans son pays et aux frontières, percevait enfin la récompense de ses tentatives de déstabilisation de l'Afrique centrale.

Colette Braeckman,

Extrait de *Rwanda, histoire d'un génocide*

1) *Messages*, journal d'information interne de MSF-France, juillet-août 1994.

2) Jean-Christophe Rufin, *Le Piège humanitaire*, Paris, Hachette « Pluriel-Interventions », 1986, p. 324.

Notes de lecture

Précis de la guerre froide et de l'après guerre froide ***Au carrefour de la sécurité collective et de l'anarchie internationale***

Stéphane Bernard

Université libre de Bruxelles, 1993,
325 p., 1 250 FB.

Un ouvrage inclassable où se mêlent prospective, analyse sociologique et dogmatisme avec l'ambitieux projet de dégager une nouvelle théorie des relations internationales de la seconde moitié du XX^e siècle.

L'auteur s'appuie sur des « *monographies prospectives* » publiées dans les années 80 pour alimenter un cours de sociologie des relations internationales ; il entend démontrer l'aveuglement des dirigeants occidentaux, des intellectuels et des pacifistes face à une situation de non-guerre où leurs erreurs d'analyse se conjuguent pour assurer « *la quasi perfection de la politique militaire soviétique et de la diplomatie qui l'a servie* ».

Comment éviter que l'après guerre froide ne perpétue cette carence ? Deux études, sur la dimension Nord-Sud de l'affrontement Ouest-Est d'une part, sur la seconde guerre du Golfe (1990-1991) de l'autre, débouchent sur un appel à organiser la paix autour des Nations unies et à substituer le droit à la force par la sécurité collective. « *Plus le monde s'intègre, plus il devient interdépendant et plus la part des intérêts de chaque État qui tend à se confondre avec l'intérêt de la communauté internationale s'accroît.* [...] *Si on laisse passer l'occasion qui s'offre de s'engager dans la bonne direction, on se réveillera un beau*

jour engagé sans possibilité de retour dans la mauvaise voie. [...] *Hommes de gouvernement, regardez bien ce monde que vous contemplez si souvent sans le voir. Il a déjà commencé à pourrir.* » Ainsi est-on passé de la rationalité scientifique au prophétisme !

M.R.

The Military Balance ***1994-1995***

The International Institute for Strategic Studies

Brassey's, Londres, 1994, 287 p., £37

L'annuaire de l'état des forces militaires dans le monde. Outre la présentation pays par pays, on trouvera en fin d'ouvrage quelques synthèses sur l'élimination des armes de destruction massive, sur les suites données aux traités de contrôle des armements (traité sur les forces conventionnelles en Europe, traité dit "Ciel ouvert", traité sur les missiles antimissiles...), et sur l'ensemble des opérations de maintien de la paix. Un dernier chapitre présente les estimations et interprétations des données économiques de défense qui sont utilisées pour le *Military Balance*.

B.B.

Principes de droit des conflits armés

Éric David

Émile Bruylant (rue de la Régence 67,
1000 Bruxelles), 1993, 792 p., 4 950 FB.

Cet ouvrage qui a reçu le prix Paul Reuter 1994 décerné par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), s'efforce de concilier la rigueur froide de la technique juridique avec une approche humaniste de problèmes fondamentalement inhu-

mains. Destiné à un public qui n'est pas nécessairement familier des réalités guerrières, l'ouvrage veut rappeler au lecteur ce que cache l'exposé clinique des règles du droit des conflits armés. On trouvera donc, en contrepoint de l'analyse juridique, des témoignages et des extraits littéraires insérés au fil des chapitres.

Le livre se termine par une recommandation qui le caractérise tout entier : « *Que chacun y réfléchisse ou s'efforce d'y réfléchir avant de s'embarquer dans un combat qui, même conforme au droit, restera toujours douteux.* »

B.B.

Résolutions et déclarations du Conseil de sécurité (1946-1992)

Recueil thématique préparé
par **Karel C. Wellens**

Émile Bruylant (rue de la Régence 67,
1000 Bruxelles), 1993, 992 p., 5 820 FB.

La Charte des Nations unies confère au Conseil de sécurité « *la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale* », aussi la connaissance des résolutions du Conseil de sécurité sont indispensables au juriste comme au diplomate.

Le recueil thématique des *Résolutions et déclarations du Conseil de sécurité* est le fruit d'un minutieux travail éditorial : condition d'adoption, notices introductives éclairant le contexte de chaque affaire, liste chronologique... Il s'agit, selon l'*Annuaire français de droit international*, « *d'un outil de travail de premier ordre* ».

B.B.

Les notes de lecture ont été rédigées par **Michel Robert, Bruno Barrillot et Patrice Bouveret**

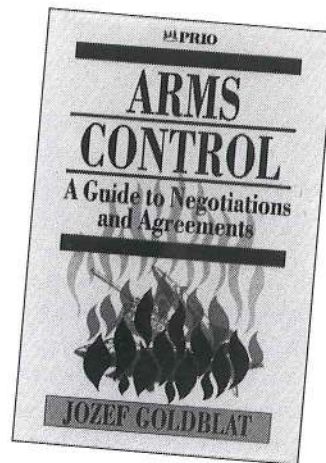


**Arms Control
A Guide to Negotiations
and Agreements
Jozef Goldblat**

Sage Publications, Londres, 1994,
772 p., £ 75

On trouvera dans ce livre une somme considérable d'informations sur les négociations et accords de désarmement depuis la fin du siècle dernier jusqu'à 1993. La deuxième partie de l'ouvrage présente les textes ou extraits de textes avec les principales indications afférentes (entrée en vigueur, dépositaire, signataires...) tandis que la première partie présente le désarmement sous forme thématique. Il ne s'agit pas simplement d'un exposé des faits : l'auteur qui est un spécialiste reconnu des questions de désarmement présente également quelques recommandations pour l'avenir. Il propose notamment la suppression de toutes les armes nucléaires tactiques, l'interdiction totale des essais nucléaires, l'arrêt de la production de matière fissile, la création de nouvelles zones dénucléarisées...

B.B.



çais : « *La conversion de la stratégie nucléaire s'opère donc dans la plus grande confusion. En France, la nouvelle problématique se borne généralement à une ré-évaluation des systèmes d'armes que suggère le progrès technique...* » Le général Poirier n'est pourtant pas devenu un adversaire de l'arme nucléaire. Il souhaite même que la France, engagée dans le moratoire des essais nucléaires, se sorte de la « nasse » dans laquelle elle a mis la tête et dont il faudra se dégager lors de la négociation sur le traité de non-prolifération. Il n'empêche que ce livre sera lu avec intérêt par tous ceux qui s'intéressent aux recherches stratégiques.

B.B.

**La crise des fondements
Lucien Poirier**

Economica, Paris, 1994, 191 p., 145 FF.

Le général Poirier fut un fondateur de la doctrine nucléaire française. Le voici à nouveau en réflexion "fondamentale". Le nouveau contexte mondial l'invite à penser que « *la France n'est plus fondée à conserver sa doctrine stratégique de dissuasion nucléaire du faible au fort devenue sans objet... Cette doctrine est frappée de caducité* ».

Le théoricien n'en conseille pas moins la « *prudence stratégique* » : la France devrait adopter des mesures de sûreté par lesquelles les forces nucléaires seraient inertes et, en attendant l'émergence d'un nouvel ennemi « *nous n'aurions plus de doctrine de dissuasion effective* ». Et de critiquer la position actuelle des dirigeants fran-

**La conférence
de Brazzaville de 1944 :
contexte et repères**

**Cinquantenaire des prémices
de la décolonisation**

Raymond-Marin Lemesle

Préface de **Michel Roussin**, ministre
de la Coopération

CHEAM (Centre des hautes études
d'Afrique et d'Asie moderne, coll. "Notes
africaines, asiatiques et Caraïbes, diffusé
par La Documentation française, Paris,
1994, 133 p., 100 FF.

Une publication très utile à l'heure du cinquantenaire de la conférence pour faire le point sur son enjeu et sa réalité.

Textes de la conférence et extraits des Actes du colloque de 1987 ("Brazzaville : aux sources de la décolonisation) permettent de prendre la

mesure d'un événement. La conférence africaine française organisée par le Comité français de libération nationale — conçu par de Gaulle comme un contre-feu à la politique anticolonialiste de Roosevelt, largement mythifié après son retour au pouvoir en 1958.

On trouvera, classés par objectifs et domaines — aspects institutionnels, sociaux, économiques et administratifs — les principales recommandations de cette conférence consultative pour réformer et moderniser les colonies d'Afrique. On pourra juger, au-delà du programme annoncé, de l'application ultra prudente qui en est faite tant pour le régime du travail forcé, que pour la transformation de la société indigène (noyau du futur : les "notables évolués") sans parler d'une éventuelle fédération vite enterrée.

Conformément à la tradition française, ce sont les mesures administratives consolidant l'autorité des gouverneurs, l'organisation des services et le statut des personnels qui seront le plus rapidement prises en compte.

M.R.

**Officiers, Sous-officiers
La dialectique des légitimités**
sous la direction de **Hubert
Jean-Pierre Thomas**

ADDIM, Paris, 1994, 376 p., 300 FF.

La question posée par ce livre est celle de l'émergence des élites : leur sélection est-elle cohérente avec les mutations de la société globale et avec les exigences du métier des armes ? S'agissant des sous-officiers, la question sera celle de la mobilité sociale et de la mobilité professionnelle. Outre les informations très nombreuses sur la sociologie de l'institution militaire (d'ailleurs la plupart des chapitres ont fait l'objet d'une première publication), on découvrira, entre autres, que si en France on s'attache à la « *spécificité militaire* », aux États-Unis, on n'hésite pas à dissenter sur « *la banalisation de l'institution militaire* »...

B.B.

Qui a armé le Rwanda ?**Human Rights Watch****Chronique d'une tragédie
annoncée****Colette Braeckman**Les Dossiers du GRIP n° 188, Bruxelles,
1994, 78 p., 325 FB./60 FF.**Le génocide franco-africain
Faut-il juger les Mitterrand ?****Pascal Krop**

J.C. Lattès, Paris, 1994, 162 p., 75 FF.

**L'aide publique
au développement****François-Xavier Verschade****Anne-Sophie Boisgallais**

Éditions Syros, Paris, 1994, 156 p., 59 FF.

Sur le massacre organisé de l'ethnie minoritaire tutsi et de l'opposition démocratique modérée au Rwanda, deux ouvrages de journalisme d'investigation où le traitement et la présentation de l'information sont fort différents.

Le dossier du GRIP est à lire absolument. Colette Braeckman, journaliste au *Soir* et collaboratrice du *Monde diplomatique*, prolonge la traduction d'un rapport établi par Arms Project en janvier 1994. Cette organisation est une branche de Human Rights Watch, chargée depuis 1992 de surveiller et inspecter les transferts d'armes vers des gouvernements violant les droits de l'homme et d'assurer la transparence de ces transferts à travers le monde. Elle nous fait accéder avec clarté à une situation réelle historique et internationale où les éléments du génocide de 1994 sont en place en 1993 malgré les accords d'Arusha. « *Il est vrai que, selon les témoignages recueillis au Rwanda, la grande majorité des massacres ont été perpétrés par des armes blanches (lances-machettes, couteaux). Mais il ne faut pas oublier qu'à l'origine, ce sont bien des militaires ou des milices bien organisées, dotées d'armements modernes qui ont mis le feu aux poudres.* » La responsabilité française est indéniable, celle du grand allié militaire du régime Habyarimana

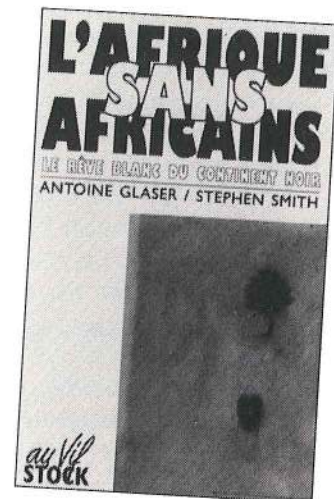
— ce que l'opération Turquoise cherchera à masquer à l'opinion.

Pascal Krop, journaliste à *L'Événement du Jeudi*, part de cette recherche de responsabilité pour l'étendre à toute la politique africaine du "domaine réservé" des présidents de la V^e République et de leurs conseillers spéciaux (Jacques Foccart, Guy Penne, Jean-Christophe Mitterrand...) en centrant son propos sur la période récente. Il a peut-être le mérite de populariser des informations connues jusqu'ici par un public restreint. Malheureusement les chapitres sont peu cohérents — un collage rapide de faits et propos —, mal ordonnés, aussi partiels que partiels. Du Zaïre au Togo, du Gabon à la Côte-d'Ivoire... c'est une valse que l'indignation et le dégoût ne suffisent pas à transformer en analyse politique. On attend autre chose pour faire avancer la cause de l'Afrique et des Africains que cette opération éditoriale sacrifiant à la mode médiatique pour dénoncer les Mitterrand à l'heure du dernier sommet franco-africain de Biarritz.

L'excellent mise au point de François-Xavier Verschade et d'Anne-Sophie Boisgallais nous apporte, à partir d'une étude sans concessions de l'aide publique au développement (dont les 2/3 concernent l'Afrique au sud du Sahara), des propositions pour faire cesser la dérive du gaspillage, des affaires et de la corruption aux effets dramatiques sur les sociétés du Sud. Les auteurs nous rappellent que rendus publics ou étouffés, de nombreux rapports (de Jeannenay 1963 à Gorce 1970, Abelin 1975, Vivien et Hessel 1989...) ont affirmé la nécessité d'une autre politique de Coopération et qu'il y eut en 1981-82 l'effort de Jean-Pierre Cot... Ils mettent en avant la possibilité d'associer organisations non-gouvernementales, collectivités locales et organisations professionnelles dans un partenariat faisant éclater l'opacité des mécanismes actuels et le monopole des grands groupes ; ils rappellent comment Agir ici (questionnaire à 3 000 candidats députés en 1993 : 750 réponses) a contribué à redonner aux parlementaires la volonté de mieux contrôler ce domaine réservé, d'y envisager une loi contre la corruption ; ils envisagent une nouvelle

approche du développement avec le « *contrat de génération* » partant des besoins des populations pauvres organisées localement. De quoi redonner aux citoyens confiance dans les politiques menées vis-à-vis du Sud.

M.R.

**L'Afrique sans Africains
Le rêve blanc du continent noir****Antoine Glaser
& Stephen Smith**Éditions Stock, coll. Au vif, Paris, 1994,
301 p., 130 FF.

Dans cet essai, les auteurs, tous deux spécialistes reconnus du continent africain, nous invitent à abandonner le « *rêve blanc du continent noir* » qui — depuis la conférence de partage de l'Afrique qui s'est tenue à Berlin en 1885 — empêche l'Afrique de vivre, l'a conduit au bord du gouffre. Les auteurs déroulent tout au long de cet ouvrage le fil conducteur de ce rêve blanc qu'ils analysent comme « *la projection fantasmagorique, narcissique d'un ego* » se croyant supérieur niant la réalité, « *non pas parce qu'elle est impénétrable, incompréhensible ou ignorée mais, essentiellement, parce qu'elle est... africaine et, en tant que telle, irrecevable chez nous, dans notre monde "civilisé", tout façonné.* » La colonisation et son succédané, la coopération apparaissent ainsi sous leur vrai jour par le biais d'un récit riche d'exemples concrets, d'informations inédites et d'expériences vécues. Très instructifs.

P.B.



Devant le mal. Rwanda : un génocide en direct

Rony Brauman

Arléa, Paris, 1994, 93 pages, 70 FF.

En quelques pages incisives, Rony Brauman, ancien président de Médecins sans frontières (MSF), récusé la prétention des politiques à se masquer derrière l'action humanitaire. « *La France a choisi, dans une quasi clandestinité, d'engager une partie de sa puissance aux côtés d'un régime dont elle a tenté, il est vrai, d'infléchir les orientations, écrit l'auteur. Le bouclier qu'elle lui a fourni, puis le glaive qu'elle lui a tendu n'ont finalement servi qu'à masquer à ses propres yeux la radicalisation du pouvoir rwandais, qui se voyait ainsi miraculeusement doté de moyens nécessaires pour assurer sa propre survie. Cet aveuglement coupable, parce que volontaire, a contribué à plonger le Rwanda dans un désastre politique et humain sans précédent en Afrique. Va-t-elle en tirer les leçons ?* »

B.B.

Rwanda Essai sur le génocide Alain Destexhe

Complexe, Bruxelles, 1994, 120 p.

Un livre dense, fort bien documenté, et qui se veut un « *réquisitoire contre l'amnésie d'aujourd'hui et l'amnistie de demain* ». L'auteur, responsable au sein de Médecins sans frontières démontre en quoi ce qui s'est passé au Rwanda est bien un génocide, le troisième du siècle, après celui perpétré contre les Arméniens en 1915, après celui contre les juifs et les Tziganes par les nazis. L'auteur rappelle la spécificité du génocide qui ne se trouve pas seulement dans l'ampleur du massacre ni la cruauté des tueries, mais bien plutôt dans l'intention, dans la volonté de détruire un groupe ethnique, national ou religieux. Ce qui a bien été le cas au Rwanda, de plus avec la complicité de la France. Il en

appelle à la vigilance pour que le terme de génocide ne perde « *son sens initial et se banalise dangereusement* », pour que justice soit rendue.

P.B.

Massacres coloniaux 1944-1950 : la IV^e République et la mise au pas des colonies françaises

Yves Benot

préface de **François Maspéro**

Éditions La Découverte, coll. Textes à l'appui/série histoire contemporaine, Paris, 1994, 199 p., 98 FF.

À l'heure où l'histoire coloniale se fait volontiers aseptique au bénéfice d'un bilan « globalement positif » du colonialisme à la française, la réapparition de l'anticolonialisme est salubre. Yves Benot nous rappelle combien d'épisodes sanglants et de pratiques répressives ont accompagné la reprise en main par le gouvernement de la Libération et par ceux de la IV^e République des terres d'Empire devenues Union française, et il en désigne les responsables.

L'analyse de l'insurrection du Nord Constantinois et de sa répression, masquées en mai-juin 1945 par la censure militaire, est particulièrement bien menée. Pour le reste, du bombardement de Haïphong par la marine française, aux sanglants événements de Madagascar (1947), des troubles de Casablanca ou de Sfax aux efforts des autorités coloniales pour éliminer le rassemblement démocratique de Côte-d'Ivoire, le récit est intéressant sans être nouveau ni toujours convaincant.

Un parti-pris idéologique trop entier fait jouer systématiquement le cycle provocation-manifestation-répression, néglige le poids d'une opinion métropolitaine fortement acquise à l'œuvre coloniale (en septembre 1957, + 70 %, tous âges et catégories sociales, confondus estiment que la France a fait un bon travail Outre-Mer ; 19 % sont d'un avis contraire), ne prend pas en compte l'indifférence

ordinaire des Français aux problèmes lointains.

Que la légalité républicaine soit bafouée, la torture pratiquée dès 1945 sans autre réaction que celle de quelques intellectuels — Sartre, Ricœur et la revue *Esprit*... — s'explique par un contexte dans lequel ni de Gaulle (malgré le mythe de la Conférence de Brazzaville), ni Mitterrand (ministre de la France d'Outre-Mer en 1950-51), ne font figure d'anticolonialistes.

Faut-il en déduire qu'il y a filiation des pratiques de 1945-50 à celles de la coopération et du néocolonialisme aujourd'hui ? La thèse reste à étayer.

M.R.

Atlas historique des migrations Gérard Chaliand, Michel Jan, Jean-Pierre Rageau

Le Seuil, Paris, 1994, 143 p., 240 FF.

Depuis la plus ancienne migration humaine — la plus étendue dans le temps et l'espace — qui fut la dissémination de l'homme à la surface du globe, les auteurs de cet atlas nous conduisent au monde contemporain. Aujourd'hui, on estime à l'échelle mondiale à environ 80 millions de nombre total des émigrés de toutes conditions.

Cartes à l'appui, cet atlas montre que les migrations ont joué un rôle considérable de l'Antiquité à nos jours et fera quelques rappels surprenants : « *Il y a 1 000 ans, il n'y avait pas d'Allemands dans la région de Berlin, celle-ci étant située en territoire occupé par les Slaves. Il n'y avait pas de Russes dans la région de Moscou, le centre de la Russie à l'époque étant Kiev. Les Maures régnaient sur la plus grande partie de la péninsule ibérique.* » De quoi resituer aujourd'hui, ce que certains qualifient de « menace »...

B.B.

L'assistance technique française (1960-2000)

Rapport d'étude du ministère de la Coopération

La Documentation française, Paris, 1994, 333 p., 175 FF.

Cette étude est consacrée aux assistants techniques et coopérants — enseignants, médecins, agronomes, ingénieurs... — envoyés par le ministère français de la Coopération dans les pays du Sud. Malgré les nombreuses informations contenues dans ce livre, on ne trouvera pas un chapitre sur la coopération militaire, pourtant partie intégrante des activités du ministère (sous contrôle des armées). Une seule page est consacrée au « *cas particulier des VSN* » (Volontaires du service national) et le moins qu'on puisse dire est que ce type de service n'est pas en odeur de sainteté dans le ministère. Selon l'auteur de cette page, « *il est plus que probable que la confusion entre les coopérants civils et les VSN, tant au niveau du public français que de celui de nos partenaires, tend à dévaloriser l'image de marque de nos experts.* »

B.B.

La Croatie depuis l'effondrement de la Yougoslavie

Textes recueillis par
Rada Ivekovic

L'Harmattan, Paris, 1994, 127 p., 70 FF.

Textes traduits par Mireille Robin
et Danka Socic-Vijatovic

Au centre de ce recueil de textes l'opposition démocratique et non-nationaliste dans la Croatie indépendante de 1991-1993. Les contributions rassemblées montrent les difficultés pour la constituer. Le pays est soumis à la dictature télévisée de Franc Tudjman « *le père de la Nation* » ; il s'est appuyé sur l'état de guerre pour réaliser une homogénéisation nationale avec pour mécanisme la peur réci-

proque, pour argument historique la recherche de la violence fondatrice ; il refuse toute différence culturelle et refonde une « *langue croate pure* », accusant tout opposant de nostalgie yougoslave ou de pro-communisme.

Anti-intellectualisme, anti-féminisme et anti-pacifisme vont de pair avec l'anti-communisme pour verrouiller les voies d'une opposition libre de poser les problèmes de demain : « *Une coexistence après la guerre. Oui ou non ?* »

Du témoignage (« *Retour à Zagreb* » de Melita Richter-Malabotta) aux positions pragmatiques et théoriques (« *Féminisme et pacifisme* » de Biljana Kasic), une lecture éclairante. On comprend pourquoi beaucoup des auteurs vivent aujourd'hui en exil.

M.R.

Les Balkans

Paul Garde

Flammarion, Coll. Dominos, Paris, 1994, 128 p.

Dans cette petite collection, à la présentation agréable et pédagogique, Paul Garde, spécialiste des Balkans, montre que les conflits qui secouent cette région ne peuvent être compris sans tenir compte à la fois des inerties du passé et des enjeux internationaux du présent.

B.B.

La planète Terre entre nos mains

Coordonné par
Serge Antoine, Marine Barrère,
Geneviève Verbrugge

La Documentation française, Paris, 1994, 444 p., 180 FF.

Ce « *guide pour la mise en œuvre des engagements du Sommet planète Terre* » constitue une mine d'informations pour tous ceux qui s'intéressent au « *développement durable* » liant

environnement et développement. Ce guide de l'après-Rio aidera tous ceux qui le souhaitent à prendre en main leur « *écocitoyenneté* », là où ils se trouvent, dans leur pays, leur ville, leur entreprise. Outre des analyses, ils auront dans ce livre une abondante bibliographie, un bottin d'adresses très fourni et la déclinaison d'une multitude de sigles souvent indéchiffrables.

B.B.

Gandhi

La sagesse de la non-violence

Jean-Marie Muller

Épi/Desclée de Brouwer, Paris, 1994, 116 p., 60 FF.

Jean-Marie Muller, fondateur et animateur du MAN (Mouvement pour une alternative non-violente), explore ici l'action et la pensée de Gandhi pour en dégager les positions de sagesse qui ont fait le rayonnement du personnage. Il aborde tour à tour les fondements de sa non-violence : exigence de vérité et absence de peur du risque de la mort ; volonté de servir un Dieu vérité et anti-jugement critique sur toutes les religions ; adhésion à un Jésus prêcheur de vie et refus d'un christianisme au message dénaturé dans le cadre colonial ; recherche d'une organisation de résistance aux Anglais et préparation de l'autonomie des individus dans la démocratie.

Une démonstration très utile dont l'ancrage historique est toutefois insuffisant : il n'est jamais question du Parti national du congrès dont Gandhi fut pendant trente ans (1918-1948) un des grands leaders, d'une politique pragmatique masquant les difficultés massives de la vie en Inde et contribuant par sa ferveur religieuse hindoue à détourner la minorité musulmane vers la violence. Tant il est difficile de faire un bilan serein de ceux qui finissent en martyrs de l'humanité.

M.R.



A travers les revues

Info-Uranium

Bulletin d'information bimestriel publié par Action environnement, 7 rue de l'Auvergne, 12000 Rodez. Dans son numéro 71 (novembre-décembre 1994), bilan d'activité du réseau uranium ; invitation à se réabonner : 80 francs/an.

Non-Violence Actualité

Mensuel de la résolution non-violente des conflits. Dans son numéro 186 (décembre 1994), centré sur la "téléviolence", deux articles sur la médiation comme dynamique de paix en écho à la Conférence européenne de San-Sébastien sur ce thème ; et comme stratégie en milieu scolaire dans un collège de Sarcelles. Abonnement annuel ordinaire : 200 francs. NVA, BP 241, 45202 Montargis Cedex.

Alternatives Non-Violentes

Automne 94 - n° 92. Revue trimestrielle sur : "Embargo : quelle efficacité ?" Bilan des sanctions économiques. Études de cas : l'Afrique du Sud, l'Irak et Haïti. Abonnement annuel : minimum 180 francs, ANV, BP 27, 13122 Ventabren.

Écologie politique

Trimestrielle n° 11/12, hiver 94/95. 110 francs le numéro. Des articles sur les rapports des sciences, de la culture et de la société. Dominique Bourg y traite de "Science, nature et modernité". Henry Manguy s'interroge sur l'écologie politique et la raison scientifique. Abonnement : 300 francs à Ecopresse, 9 bis rue Abel Hovelacque, 75013 Paris.

Silence, écologie, alternatives et non-violence

Mensuel n° 184, décembre 1994, 23 francs. Un numéro centré à partir du 50^e anniversaire des accords de Bretton Woods sur "Pour en finir avec le mythe du développement". Abonnement 1 an : 220 francs, 4 rue Bodin, 69001 Lyon.

Arès

Volume XIV, fascicule 2. 90 francs. Une publication de la Société pour le développement des études de défense et de sécurité internationale. Thème : Course aux armements et désarmement. Les grandes puissances et le désarmement. Abonnement annuel : 350 francs. CESDI, Faculté de droit, université Pierre Mendès-France, BP 47, 38040 Grenoble Cedex 9.

La chronique d'Amnesty international

Mensuel de la section française d'Amnesty. n° 97, décembre 1994. 18 francs. Un excellent dossier sur "Ventes d'armes : ou finit la raison et ou commence le crime ? Abonnement : 210 francs/an, 4 rue de la Pierre-Levée, 75553 Paris Cedex 11.

La lettre de Justice & Paix

4 pages mensuel de la commission Justice & Paix. Dans son n° 18 de janvier 1995, une présentation de la situation en Algérie et l'annonce du changement d'adresse de son secrétariat : 17 rue Notre-Dame des Champs, 75006 Paris. Tél. 1/45 44 26 14 - Fax 1/45 44 25 77. Abonnement 90 francs/10 n°.

Le débat stratégique

Lettre d'information et de débat du Centre interdisciplinaire de recherches sur la paix et d'études stratégiques n° 17, novembre 1994. "Sur la contre-offensive bosniaque" d'Alain Joxe ; "Une nouvelle course aux armements ?" de Jean-Paul Hébert... Abonnement : 100 francs/6 n°. CIRPES, 71 bd. Raspail, 75006 Paris.

Spécial non-prolifération...

Document pour la paix et le désarmement

Numéro 103 (novembre 1994). "1995 : faire du traité de non-prolifération une étape décisive vers l'élimination des armes nucléaires". Édité par le Mouvement de la paix, 139 bd. Victor Hugo 93400 Saint-Ouen.

Prolif

Bulletin du Centre d'études et de réflexion (CER). Publie les compte-rendus des débats organisés régulièrement par le CER sur les questions de la non-prolifération. Numéro 18 (décembre 1994) : "L'Ukraine et la non-prolifération nucléaire" et un point de vue de Ben Cramer sur "La face cachée de la prolifération nucléaire". Abonnement/8 n° : 60 francs. CER, Jean Elleinstein, 23 rue Bréa, 75006 Paris.

Complétez votre collection de **Damoclès**

— Actes du Colloque : "Défense de l'Europe ou défense européenne" juin 1989 - 92 pages en co-édition avec <i>Alerte atomique (MDPI)</i>	55 F	— Nouvelles menaces vieux démons Actes du colloque du 25 mai 1991 octobre 1991 - 48 p.	55 F
— Les essais nucléaires français 1960-1988 juin 1989 - 36 pages en co-édition avec <i>Greenpeace</i>	35 F	— Guide des forces nucléaires janvier 1992 - 68 p.	55 F
— Une Suisse sans armée ? n° 40 - sept./oct. 1989 - 40 p.	20 F	— Paix et environnement n° 52 - février/mars 1992 - 36 p.	25 F
— L'état de la militarisation en France 1990 n° 41 - nov./déc. 1989 - 36 p.	20 F	— L'Europe des marchands d'armes n° 53 - avril/mai 1992 - 36 p.	25 F
— Essais nucléaires : une année décisive & Palestine : le temps de la paix ? n° 42 - janv./fév. 1990 - 36 p.	20 F	— La reconversion des industries d'armement n° 54 - juin/septembre 1992 - 36 p.	25 F
— Nouvelle donne : le défi de la paix n° 43 - avril/mai 1990 - 36 p.	20 F	— La loi de programmation militaire 92-94 n° 55 - octobre/novembre 1992 - 36 p.	25 F
— Armement nucléaire et chimique : quel contrôle ? n° 44 - juin/août 1990 - 44 p.	20 F	— Quelle autonomie stratégique pour la France ? Intervenir ou non en ex-Yougoslavie ? n° 56 - décembre/janvier 1993 - 36 p.	25 F
— Golfe : le nouveau paysage international & Essais nucléaires : les mécanismes de la désinformation n° 45 - sept./oct. 1990 - 36 p.	20 F	— Quelle ONU, pour quelle Paix ? n° 57 - 2 ^{ème} trimestre 1993 - 52 p.	40 F
— Témoignages. Essais nucléaires français : des Polynésiens prennent la parole novembre 1990 - 76 pages, en co-édition avec <i>Greenpeace</i>	45 F	— France-Afrique : Quelle coopération militaire ? n° 58 - 3 ^{ème} trimestre 1993 - 44 p.	40 F
— Guerre du Golfe : le prix de la paix n° 46 - nov. 90/janv. 91 - 36 p.	20 F	— Livre blanc, budget militaire 1994... n° 59 - 4 ^{ème} trimestre 1993 - 52 p.	40 F
— Budget 1991, le poids des chiffres n° 47 - fév./mars/avril 1991 - 36 p.	20 F	— Les déchets nucléaires militaires français n° 60 - 1 ^{er} trimestre 1994 - 52 p.	40 F
— Médias : l'over-Golfe n° 48/49 - été 1991 - 56 p.	30 F	— L'industrie d'armement n° 61 - 2 ^{ème} trimestre 1994 - 52 p.	40 F
— La conscription : une institution en retard d'une guerre n° 50 - octobre/novembre 1991 - 36 p.	25 F	— Paix et démographie n° 62 - 3 ^{ème} trimestre 1994 - 52 p.	40 F
— Budget militaire 1992 : la France championne toutes catégories n° 51 - décembre/janvier 1992 - 36 p.	25 F		

(Prix indiqués TVA incluse (2,10 %) et port compris)
Les numéros épuisés sont disponibles aux mêmes conditions en photocopie

A commander à : **Damoclès**, BP 1021 69201 Lyon Cedex 01
Chèques à l'ordre du **CDRPC**, CCP Lyon 3305 96 S

BULLETIN D'ABONNEMENT

Abonnement

4 numéros (un an) :
France : **160 FF**
Europe : **200 FF**
Autres pays : **220 FF**
Etudiants, chômeurs,
tarif réduit : **120 FF**
Soutien à partir de **250 FF**
Abonnements groupés :
3 exemplaires : **450 FF**
5 exemplaires : **650 FF**

TVA (2,10 %) incluse

Nom

Prénom

Adresse

.....

Code postal

Tél.

S'abonne à **Damoclès** à partir du n° :

Chèque à l'ordre du CDRPC, CCP Lyon 3305 96 S

A renvoyer à Damoclès, B.P. 1027, 69201 Lyon Cedex 01

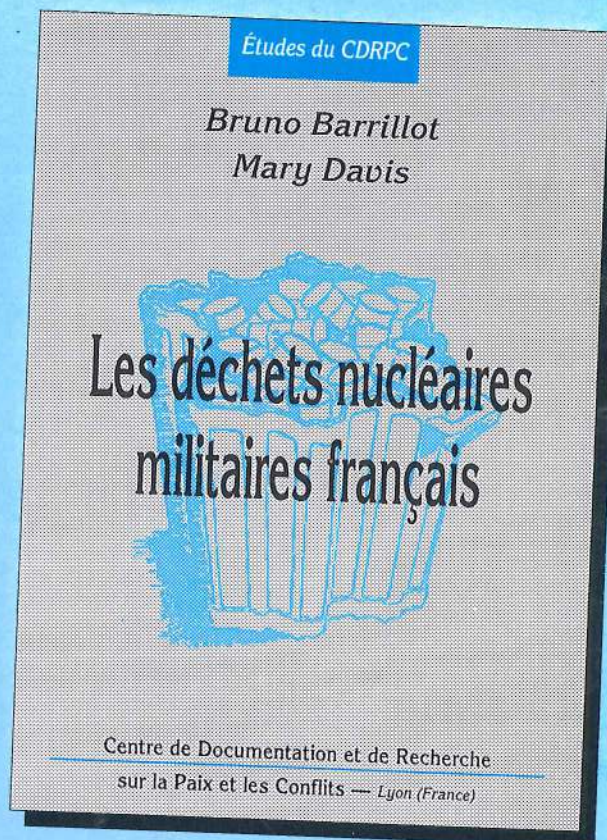
Directeur de publication : **Patrice Bouveret** — CPPAP n° 67010 — Imprimé par **Atelier 26** Tél (33) 75 85 51 00
Maquette : CDRPC — Dépôt légal à date de parution

NOUVEAU

Les déchets nucléaires militaires français

Ce livre sur les déchets nucléaires français aborde un problème quasiment ignoré du public français. Au terme d'un parcours historique et scientifique passant par les principaux sites concernés par la fabrication des éléments des armes nucléaires, le lecteur jugera sur pièce. Indispensable.

383 pages
160 FF (+ 20 F de port)



Informier et agir pour la paix

Le CDRPC a pour objectif de diffuser l'information et de participer à des actions de recherche et de formation sur les questions de paix et de guerre, de désarmement et de militarisation.

Les études du CDRPC constituent des moyens d'information uniques et indispensables à qui veut comprendre les mécanismes de la militarisation et agir en connaissance de cause pour le désarmement.

Études disponibles

- **1950-1990 Evolution des ventes d'armes, mars 1991, 62 p. 60 F. (port compris)**
- **Vers un contrôle démocratique des ventes d'armes : analyse & propositions, mai 1991, 51 p. 60 F. (port compris)**
- **Fabrication des armes nucléaires en France, septembre 1991, 74 p. 70 F. (port compris)**
- **Les relations militaires de la France avec les pays en développement octobre 1993, 80 p. 100 F. (port compris)**
- **Les coûts cachés du programme Triomphant, mai 1994, 38 p. 50 F. (port compris)**

Des dossiers de presse sont également disponibles. Nous consulter.

A commander au C.D.R.P.C. B.P. 1027 — 69201 Lyon Cedex 01
Chèques à l'ordre du CDRPC : CCP Lyon 3305 96 S